

Commentaire  
sur les livres de  
Josué, Juges  
et Ruth

par Dale Manor  
adapté par Barry Baggott



Commentaire sur les livres de

# Josué, Juges et Ruth

par Dale Manor  
adapté par Barry Baggott

## Josué

Le livre de Josué raconte ce qui suivit directement après le décès de Moïse. Il porte le nom de son personnage principal, dont le nom en hébreu, *Yohoshua*, signifie «l'Éternel sauve», ou «l'Éternel est le salut». La version grecque, la Septante, le rend «Jésus» (voir Matt. 1.21).

Le livre a traditionnellement été attribué à Josué lui-même; le récit de la mort Josué aurait été ajouté par Éléazar, et celui de la mort d'Éléazar par Phinée. Il y a, cependant, des signes de quelques mineurs ajouts ultérieurs par d'autres rédacteurs. L'expression «jusqu'à ce jour» (par ex. 5.9; 6.25; 7.26; 8.28; etc.) suggère un temps plus tard que Josué, mais évidemment avant le règne de David (comparer 15.63 avec 2 Sam. 5.6-10).

La difficulté majeure en ce qui concerne Josué est de fixer la date des événements, ce qui dépend de la date de l'exode. La plupart des érudits ont opté soit pour 1400 av. J.-C. soit pour 1240 av. J.-C. Des preuves convaincantes existent pour les deux possibilités.

La grande partie du livre traite de deux sujets: la conquête du pays de Canaan, et la distribution du territoire parmi les tribus d'Israël.

### Chapitre 1

v. 2 - **lève-toi**. Compte tenu des mots «lève-toi», c'est probablement juste après les trente jours de deuil pour Moïse (Dt. 34.8) que le Seigneur s'adresse à Josué.

v. 4 - **le pays des Héthiens**. Les Égyptiens et les Babyloniens se référaient parfois à Canaan comme «le pays de Hatti» (i.e. les Hittites). Le terme «Hittites» est une synecdoque qui englobe toutes les ethnies énumérées ailleurs (par ex. Jos. 3.10; 9.1; 11.3; etc.). **la grande mer**. la méditerranée.

v. 6 - **j'ai juré à leurs pères**. à Abraham (Gen. 13.14-17), à Isaac (Gen. 26.3-5), et à Jacob (Gen. 28.13-14).

v. 14 - **vous tous**. La référence à «tous» pose un problème. Josué 4.13 révèle qu'environ 40.000 hommes des tribus de Ruben, Gad et la demie-tribu de Manassé traversèrent le Jourdain pour aider les autres Israélites dans la conquête, tandis que le deuxième recensement indique qu'elles avaient plus de 90.000 hommes disponibles (Nom. 26.7,18,34). Apparemment les femmes, les enfants et le bétail ne furent pas laissés sans protection. Le «tous» se réfère probablement aux hommes les plus vaillants, les plus aptes au combat.

### Chapitre 2

v. 1 - **fit partir**. Il est possible que, si le plus-que-parfait avait existé dans la langue hébraïque, l'auteur l'aurait utilisé ici; le texte dirait: «Josué avait fait partir secrètement...». En effet, Josué avait peut-être envoyé les deux espions avant d'informer le peuple qu'il traverserait le Jourdain dans trois jours (1.11; 3.2). Les espions, en effet, avaient passé trois jours à se cacher dans les montagnes pendant que les hommes de Jéricho les recherchaient (2.22), sans compter le temps nécessaire pour qu'ils se rendent à Jéricho et en reviennent.

**secrètement**. Ce mot semble indiquer, non pas l'activité des deux espions, mais la manière dont Josué les fit partir. C'était à l'insu des Israélites. Peut-être Josué voulait-il éviter une autre rébellion, comme celle qui avait eu lieu 38 ans auparavant (Nom. 13-14), au cas où ces hommes revenaient avec un rapport négatif pour décourager Israël.

**Jéricho.** La ville était une cible militaire à cause sa situation stratégique au carrefour de plusieurs routes de caravanes. Au niveau psychologique sa destruction représenterait un coup fort contre les ennemis d'Israël.

**la maison d'une prostituée.** Comme une prostituée reçoit fréquemment des hommes inconnus ou étrangers à la ville, l'arrivée des espions chez Rahab aurait normalement attiré peu d'attention. En plus, la position de la maison sur la muraille de la ville leur offrait la possibilité de s'échapper facilement.

v. 2 - **hommes d'entre les enfants d'Israël.** On aurait pu les reconnaître soit par leur langue ou accent, soit par un aspect distinctif de leur apparence. Selon la loi de Moïse les hommes israélites ne devaient pas se coiffer la chevelure ou la barbe de certaines manières comme faisaient les païens (Lév. 19.27).

v. 5 - **hâtez-vous de les poursuivre.** Une tactique de diversion. Certains prétendent que la Bible approuve le mensonge de Rahab au sujet des espions - le Nouveau Testament loue la foi qu'elle a démontrée en les accueillant et facilitant leur évasion (Héb. 11.31; Jacques 2.25). Cependant, le texte la loue pour les avoir accueillis et envoyés par un autre chemin.

v. 6 - **tiges de lin.** Il s'agit d'une plante que l'on trempait dans l'eau avant de la teiller pour en extraire les fibres et en faire un tissu.

v. 9 - **l'Éternel vous a donné ce pays.** Rahab comprend que tous les efforts pour défendre le pays seront inutiles. Elle emploie le temps passé, «a donné», bien que les Israélites ne soient pas encore en Canaan.

v. 11 - **C'est l'Éternel, votre Dieu, qui est Dieu.** Sa foi vient de ce qu'elle a entendu (Rom. 10.17) concernant les hauts faits de Dieu, et dans un sens sa foi est plus grande que celle des Israélites qui avaient vu en personne les œuvres de Dieu.

v. 16 - **du côté de la montagne.** La montagne se trouvait à l'ouest de Jéricho, dans le sens opposé du camp des Israélites et du chemin emprunté par les hommes qui poursuivaient les espions (2.7).

v. 18 - **ce cordon.** Il ne s'agit probablement pas de la même corde que Rahab avait utilisée pour les faire descendre (v. 15). Deux mots différents sont employés en hébreu pour les désigner.

### Chapitre 3

v. 2 - **au bout de trois jours.** On ne sait pas s'il s'agit des trois jours mentionnés au 1.11. Si oui, le récit concernant les espions était une parenthèse et leur mission avait eu lieu auparavant. Dans le cas contraire, il s'agirait de trois jours supplémentaires et Josué aurait eu à reporter la traversée.

v. 4 - **deux mille coudées.** Environ un kilomètre. La distance entre l'arche et le peuple souligne le respect nécessaire pour la sainteté de Dieu et de son arche.

v. 6 - **Josué dit aux sacrificateurs.** Cet ordre fut apparemment donné le lendemain de ses paroles au peuple au verset 5.

v. 10 - **vous reconnaîtrez que le Dieu vivant est au milieu de vous.** Le miracle au Jourdain sera une preuve indisputable de la puissance de Dieu par rapport à celle des dieux «morts» des Cananéens. La majorité du peuple présent en ce jour n'avait pas vu le prodige que Dieu avait fait 40 ans plus tôt à la mer Rouge.

**Cananéens.** Parfois un terme collectif pour tous les habitants de la Palestine à

l'époque, mais dans ce contexte il semble se référer à ceux qui habitaient près de la mer Méditerranée (5.1; Nom. 13.29). **Amoréens**. Un autre terme générique, mais ici il semble désigner un groupe spécifique qui habitait la région montagneuse au centre du pays (Nom. 13.29; Deut. 1.7).

v. 11 - **le Seigneur de toute la terre**. Il a le droit de donner la terre à (ou de l'arracher de) celui qu'il veut.

v. 15 - **le Jourdain regorge par-dessus toutes ses rives**. Traverser le Jourdain en pareilles conditions était un exploit même pour un groupe d'hommes vaillants (1 Chron. 12.8-15). À plus forte raison l'obstacle paraissait insurmontable (sans l'aide de Dieu) pour les multitudes d'Israël avec leurs femmes, enfants, vieillards, animaux et possessions.

v. 16 - **la mer Salée**. Mieux connue comme la mer Morte.

#### Chapitre 4

v. 6 - **un signe**. Les pierres devaient commémorer l'intervention de Dieu dans leur histoire et motiver ainsi le peuple à la révérence et la dévotion envers lui.

**vos enfants demanderont un jour**. D'autres observances israélites devaient, elles aussi, susciter des questions et fournir des occasions pour enseigner chaque génération (la Pâque, Ex. 12.26,27; 13.14; et les lois et commandements, Dt. 6.20-21).

v. 9 - **elles y sont restées**. Les sacrificateurs qui portaient l'arche s'étaient arrêtés juste à la ligne des hautes eaux (3.8,15). Ainsi, les pierres qui furent dressées à cet endroit n'auraient pas été emportées par le fleuve et resteraient visibles la plupart du temps.

**jusqu'à ce jour**. C'est-à-dire au moment de la composition du livre. Cette phrase paraît fréquemment en Josué et invite le lecteur à enquêter (voir aussi 5.9; 6.25; 7.26; 8.28,29; 9.27; 10.27; 14.14; 16.10).

v. 10 - **le peuple se hâta de passer**. Apparemment pas par crainte, mais parce qu'il n'y avait pas d'obstacle à leur passage.

v. 19 - **à l'extrémité orientale de Jéricho**. Guilgal se trouvait à environ 4 kilomètres de Jéricho. Assez proche pour intimider les habitants et pour s'y rendre pour faire le tour de la ville et retourner au camp (chapitre 6).

v. 20 - **dressa à Guilgal les douze pierres**. Ces pierres (voir v. 8) constituèrent un deuxième monument, le jumeau en quelque sorte de celui qui fut dressé sur la rive orientale du Jourdain (v. 9).

#### Chapitre 5

v. 3 - **Gibbeath-haaroloth**. Cet autre nom pour Guilgal signifie «colline des prépuces».

v. 5 - **tout le peuple né dans le désert ... n'avait point été circoncis**. Il n'est pas clair pourquoi Israël avait négligé la circoncision pendant ce temps. Certains ont suggéré que Dieu a fait suspendre la pratique à cause de l'infidélité et le manque de foi soulignés au verset suivant, mais la raison n'est pas donnée explicitement.

v. 7 - **Josué les circoncit**. Il fallait être circoncis afin de pouvoir participer à la Pâque, dont le moment était proche (v. 10; voir Exode 12.48).

v. 9 - **j'ai roulé de dessus vous l'opprobre de l'Égypte**. Le récit ne signifie pas forcément que la cérémonie de circoncision a roulé l'opprobre (la honte). L'opprobre n'est pas spécifiée, mais elle peut être : 1) Une vague humiliation due à la servitude en Égypte

persistait tant qu'Israël n'avait pas obtenu son propre pays; 2) Les Égyptiens avaient la possibilité de calomnier Israël en disant que Dieu l'avait conduit dans le désert pour le perdre (Ex. 32.12; Nom. 14.13-16).

**Guilgal.** roulement.???

v. 10 - **le lendemain de la Pâque, des pains sans levain.** La fête des Pains sans levain avait lieu tout de suite après la Pâque (Ex. 12.18-20; Lev. 23.4-8).

v. 12 - **la manne cessa.** Depuis le deuxième mois après la sortie de l'Égypte et pendant 40 ans, Dieu avait miraculeusement pourvu, six jours sur sept, de la nourriture pour le peuple en forme de «manne» qui se trouvait au sol chaque matin (Ex. 16). Dès que son peuple avait la possibilité de se procurer lui-même de quoi manger, cette aide prit fin.

v. 14 - **Non, mais je suis le chef de l'armée de l'Éternel.** L'homme répond à Josué qu'il n'est du côté de personne, mais qu'il est chef de l'armée du Seigneur, une armée céleste qui aidera Israël à mettre en déroute ses ennemis.

**Josué tomba le visage contre terre et se prosterna.** Qui est cet être avec qui Josué s'entretient? L'Éternel était paru comme un homme à Abraham (Gen. 18.2, 22). Il a aussi été décrit comme «l'ange de l'Éternel» (Ex. 3.2,6). S'il s'agit de l'Éternel Dieu, il est normal que Josué se prosterne pour adorer. Quelques faiblesses de cette position sont: 1) L'entretien se comprend plus naturellement comme étant avec un messager de Dieu; 2) Les scribes juifs (les Massorètes) montrèrent, par leur façon de copier le texte, qu'ils ne considéraient pas cet être comme étant Dieu (mais il s'agit de scribes qui ont vécu deux mille ans après le temps de Josué); 3) L'apparition de Dieu sous-entend soit une «incarnation» (comme dans la venue de Jésus) soit que «l'homme» n'est pas humain. (Certains suggèrent donc qu'il s'agit d'une vision.)

Si l'être en question est un ange, comme on le suppose généralement, certains autres problèmes se posent: 1) le texte ne dit nulle part qu'il s'agit d'un ange, et 2) Josué n'aurait pas dû adorer un ange (Actes 10.25,26; Apoc. 19.9,10). Cette réalité n'a pas empêché certains autres serviteurs de Dieu de le faire (Gen. 18.2; Juges 13.20; Apoc. 19.9,10; 22.8,9). Le mot pour se prosterner désigne parfois faire la révérence ou se prosterner devant un roi ou un supérieur (Gen. 43.28; Ex. 11.8; Ruth 2.10). Le contexte en Josué parle de sainteté (v. 15), mais cela ne change pas forcément le respect profond en adoration. Le respect convient non seulement à cause de la puissance de ce personnage, mais aussi parce qu'il vient de la présence même du Dieu très saint (Luc 1.19).

## Chapitre 6

v. 2 - **je livre entre tes mains Jéricho.** Litt. «j'ai livré...» ce qui souligne la certitude de la victoire. Cette promesse n'exclut ni la résistance de la part des hommes de Jéricho (Jos. 24.11) ni l'action des soldats israélites dans la bataille (Jos. 6.21).

v. 5 - **la muraille de la ville s'écroulera.** Hébr. *tachteyha* «dans sa place». Il est probable que le mot s'écrouler décrit ce qui se passa, mais il a été suggéré que l'idée est que la muraille s'est enfoncée dans la terre. Dans tous les cas, les Israélites purent pénétrer sans obstacle dans la ville.

v. 11 - **dans le camp.** à Guilgal.

v. 17 - **dévoué par interdit.** Un objet «dévoué» ne devait être employé de manière profane, mais serait consacré plutôt à Dieu. Dans la plupart des cas, le terme suggère la destruction. La dévotion de Jéricho est une sorte d'offrande à Dieu des «prémices» du

pays de Canaan (Ex. 23.16,19).

v. 19 - À cette époque l'airain et le fer étaient compté parmi les métaux précieux comme l'or et l'argent.

v. 25 - La loi contenait une provision pour l'introduction des femmes non-israélites dans la communauté israélite (Nom. 21.10-14).

v. 26 - **Maudit soit...** La malédiction, prononcé par la volonté de Dieu (1 Rois 16.34), n'interdit pas aux hommes de résider à Jéricho mais de la reconstruire comme une ville fortifiée. La ville était apparemment habitée sans condamnation jusqu'au temps d'Achab (Jos. 18.21; Juges 3.13; 2 Sam. 10.5). **au prix de son premier-né.** La parole de Josué s'est accomplie quand Hiel de Béthel a entrepris la reconstruction et la termina en posant la porte de la ville (1 Rois 16.34).

## Chapitre 7

v. 1 - **Les enfants d'Israël commirent une infidélité.** Le péché d'un seul peut mettre en danger tout le groupe auquel il appartient. Dieu avait averti le peuple qu'une violation en ce qui concerne l'interdit de toucher au butin de Jéricho jetterait «le trouble» sur le camp dans son ensemble (6.18).

v. 2 - **vers Aï.** Aï était peut-être un avant-poste pour la protection de Béthel contre des ennemis qui monteraient de la vallée du Jourdain où se trouvait Jéricho. **Près de Beth-Aven à l'orient de Béthel.** «Béthel» signifie «maison de Dieu» et «Beth-Aven» signifie «maison de rien», «maison de vanité» ou «maison d'iniquité». Il semble s'agir de deux villes voisines, mais en Osée 4.15; 10.5 et Amos 5.5, «Beth-Aven» semble se référer à Béthel. Dans ces passages, le nom de Béthel est déformé pour souligner le péché commis à Béthel en rapport avec le culte idolâtre du veau d'or dressé par le roi Jéroboam (1 Rois 12.25-33).

v. 5 - **tuèrent environ trente-six hommes.** Il paraît que dans ses récents campagnes militaires (contre Sihon, Og, Jéricho, etc.), Israël n'avait pas perdu un seul homme. Par contraste, ce nombre de tués, en plus du fait que l'armée fuit pour se sauver des hommes d'Aï, représente une défaite majeure.

v. 9 - **Que feras-tu pour ton grand nom ?** Josué ignore le péché décrit au verset 1, mais il sait que c'est Dieu qui a permis qu'Israël soit battu par ses ennemis. Il imagine les conséquences de cette défaite pour le reste de la conquête du pays de Canaan, et il fait appel à Dieu d'agir pour son propre honneur aux yeux des autres nations. (Moïse avait raisonné de la même manière en Exode 32.11,12, Nom. 14.13-16).

v. 12 - **ils tourneront le dos devant leurs ennemis.** L'aide de Dieu dépend de la pureté de son peuple, de son obéissance.

v. 14 - **la famille.** le clan.

v. 21 - **je les ai convoités.** Achan reconnaît la cause de son péché : la convoitise. Il a cédé au mauvais désir.

v. 24 - **les fils et les filles d'Achan.** Il est probable que les membres de la famille d'Achan soient punis pour complicité. Le butin étant caché sous leur tente, ils en étaient au courant et n'ont pas fait connaître le crime de leur père. Une autre possibilité est qu'Achan a fait venir le malheur sur tout ce qui lui appartenait - des personnes aussi bien que les bêtes et les objets.

v. 25 - **Pourquoi nous as-tu troublé ?** voir 6.18. **tout Israël le lapida.** Achan



reçut la peine de mort prescrite par Dieu pour la rébellion délibérée contre ses ordres (Nombres 15.30,31).

v. 26 - **Acor**. «trouble».

Trois leçons à tirer de l'histoire d'Achan:

1. Tout le peuple souffrit à cause du péché d'un seul. Un membre de l'Église peut commettre du péché et faire venir la honte sur toute l'Église et rendre plus difficile la conversion de ceux du dehors. Ceci montre l'importance de confesser ou corriger publiquement du péché qui est connu du public.

2. L'histoire attire notre attention sur l'importance de la discipline dans l'Église, qui est un commandement et non pas une suggestion (2 Thess. 3.6,7).

3. Sans Dieu, sans ses bénédictions, nous sommes sans force et sans espoir. Ce principe s'applique à notre salut - quels que soient notre fidélité et nos efforts, nous ne parvenons pas au Ciel sans la grâce de Dieu.

## Chapitre 8

v. 1 - **monte contre Aï**. L'emplacement d'Aï était plus élevé que celui de Guilgal et la rendait plus facile à défendre.

v. 7 - **votre Dieu la livrera entre vos mains**. Josué attribue la victoire éventuelle non pas à la stratégie qu'il venait de présenter mais à l'aide de Dieu.

v. 12 - **environ cinq mille hommes, et les mit en embuscade**. Josué envoie un détachement supplémentaire de cinq mille soldats à plus ou moins le même endroit que les trente mille mentionnés aux versets 3,4. Peut-être qu'un détachement serait chargé de s'emparer de la ville et d'y mettre le feu, pendant que l'autre empêcherait toute intervention possible (de la part des hommes de Béthel, juste à l'ouest d'Aï?) pour venir en aide aux habitants.

v. 17 - **Il n'y eut dans Aï et dans Béthel pas un homme**. La ruse a réussi à tel point que tous les hommes, non seulement d'Aï mais de Béthel, aussi, poursuivirent les Israélites qui faisaient semblant de fuir. La ville est restée sans défense, comme prévu. Josué 12.16 cite le roi de Béthel parmi les rois vaincus au cours de la conquête du pays, mais aucune bataille contre Béthel n'est décrite dans le livre à moins que ce soit celle-ci. Les villes d'Aï et Béthel s'unirent pour combattre Israël et tombèrent ensemble.

v.27 - **Israël garda pour lui le bétail et le butin**. Ayant consacré à l'Éternel «les prémices» de la conquête à Jéricho, les Israélites profitent pleinement du butin des campagnes militaires ultérieures.

v. 29 - **fit pendre à un bois le roi d'Aï**. Le roi fut probablement exécuté, après quoi son cadavre est pendu comme signe de disgrâce et humiliation (voir aussi Jos. 10.26,27; 8.2). **au coucher du soleil**. Josué obéit à la Loi en faisant descendre le corps pour l'enterrer le même jour (Deut. 21.22,23).

v. 32 - **écrivit sur les pierres une copie de la loi**. Probablement une copie des 10 commandements ou des bénédictions et malédictions de Deutéronome 28.

v. 35 - **rien de tout ce que Moïse avait prescrit**. Probablement de ce que Moïse avait prescrit qu'on lise à cette occasion, notamment Deutéronome 27.15-28.68.

## Chapitre 9

v. 3 - **Les habitants de Gabaon... apprirent**. Gabaon se trouve à 30 kms à

l'ouest de Guilgal.

v. 7 - **vous habitez parmi nous.** C'est-à-dire, vous habitez le pays que nous héritons. Dieu avait expressément interdit aux Israélites de traiter des alliances avec les habitants du pays ou de leur faire grâce (Ex. 23.32; 34.12; Nom. 33.55; Deut. 7.2).

v. 8 - **nous sommes tes serviteurs.** Ce n'est pas que les Gabaonites se placent volontairement dans la servitude; ils emploient simplement une expression courante de l'hospitalité (Gen. 18.3).

v. 9,10 - **Sur le renom de l'Éternel, ton Dieu... en Égypte... les rois des Amoréens.** Leur témoignage est pratiquement identique à celui de Rahab (2.10). Ils ne mentionnent pas la destruction de Jéricho ou la défaite d'Aï qui, en fait, étaient les vraies causes de leur ruse. S'ils avaient révélé qu'ils étaient au courant de Jéricho et d'Aï, Josué aurait pu juger que ces nouvelles étaient trop récentes pour les avoir atteints dans le pays «lointain» d'où ils prétendaient être venus. En plus, leurs paroles étaient choisies pour flatter le Dieu d'Israël en parlant de son renom dans des terres distantes.

v. 14 - **prirent de leurs provisions.** Cette phrase se réfère probablement à l'idée que les Israélites examinèrent les provisions pour vérifier leur récit, mais il se peut qu'il s'agit de la coutume de confirmer une alliance par un repas cérémoniel comme signe de paix et d'amitié.

v. 15 - **Josué fit la paix avec eux.** Nous ne savons pas pourquoi Josué ne consulta pas l'Éternel avant de traiter cette alliance. Cette histoire montre bien le danger de s'appuyer uniquement sur la sagesse humaine (Prov. 14.12; Jér. 10.23).

v. 18 - **leur avait juré par l'Éternel, le Dieu d'Israël, de leur laisser la vie.** Nom. 30.3; Deut. 23.21. On n'a pas le droit de refuser d'honorer sa parole simplement parce que l'on ne s'était pas bien renseigné avant de la donner. De même, il faut respecter ses engagements même quand cela s'avère plus difficile que ce qu'on avait pensé.

v. 23 - **vous ne cesserez point d'être dans la servitude.** Les Gabaonites étaient des Héviens (9.7), et donc des descendants de Canaan, fils de Cham (Gen. 10.15-17). On peut voir dans leur servitude un accomplissement de la malédiction prononcée par Noé en Genèse 9. 24-27.

## Chapitre 10

v. 1 - **Adoni-Tsédek, roi de Jérusalem.** Adoni-Tsédek (qui signifie «Seigneur de la justice», voir Gen. 14.18 et Hébr. 7.1,2) était un titre de celui qui était roi, plus ou moins comme le titre égyptien «Pharaon». Ce verset est le premier dans la Bible à employer le nom Jérusalem, qui s'appelait auparavant «Salem» (Gen. 14.18).

v. 4 - **aidez-moi, afin que nous frappions Gabaon.** L'intention d'Adoni-Tsédek n'est pas de combattre Israël mais de punir Gabaon pour sa trahison de ses voisins en faisant la paix avec Israël.

v. 9 - **après avoir marché toute la nuit.** À cette époque les manœuvres militaires avaient rarement lieu la nuit, ce qui permit à Josué de surprendre ses ennemis qui ne s'attendaient pas à ce qu'il arrive si vite

v. 10 - **L'Éternel les mit en déroute.** L'auteur reconnaît la main de Dieu dans ce qui arriva.

v. 11 - **L'Éternel fit tomber du ciel sur eux de grosses pierres.** S'il s'agit de grêlons, le miracle serait dans la taille des grêlons et le moment de l'événement, et aussi

dans la distinction que Dieu fit entre Israël et les Amorites (voir aussi Ex. 9.24-26). Le contexte montre que ce miracle eut lieu littéralement, mais plus loin dans la Bible nous voyons la grêle employée par les prophètes comme image d'un jugement de Dieu (Ésaïe 28.2; 30.30; Apoc. 16.21).

v. 12 - **Josué parla à l'Éternel, le jour où l'Éternel livra les Amoréens aux enfants d'Israël.** Ce qui est raconté aux versets 12 à 15 n'a pas lieu après les événements décrits dans les versets précédents. Il s'agit d'un événement merveilleux qui eut lieu pendant la poursuite de l'ennemi depuis Gabaon jusqu'à Makkéda.

**Soleil, arrête-toi.** Inutile de se demander comment Dieu fit ce miracle - rien ne lui est difficile. Des rapports d'une journée très longue se trouvent dans certains anciens documents égyptiens, chinois et hindous.

v. 13 - **le livre du Juste.** Ou le livre de Jashar, le mot hébreu qui signifie juste. Ce livre est mentionné aussi en 2 Samuel 1.18. Certains croient que ce livre, qui n'a pas été conservé jusqu'à nos jours, contenaient une collection de poèmes à l'honneur des héros de la nation d'Israël, livre auquel on ajoutait au fil du temps. On ne doit pas supposer que le livre était inspiré de Dieu, ni que Josué y fait appel pour confirmer son récit. Il souligne plutôt l'importance de ce haut fait de Dieu.

v. 24 - **mettez vos pied sur les cous de ces rois.** Une cérémonie fréquente parmi les cultures de l'antiquité (voir 1 Rois 5.3; Psaume 110.1).

v. 36 - **à Hébron, et l'attaquèrent.** Hébron fut plus tard habité par les Anakim (14.6-15). Il semble que ces villes furent conquises et puis abandonnées. Il était nécessaire de refaire la conquête d'Hébron et de plusieurs autres villes, mais la réduction de la population autochtone lors de cette première conquête aurait facilité ces opérations.

v. 40 - **Josué battit tout le pays.** Ce résumé n'indique pas l'extermination totale jusqu'à chaque hameau, mais le contrôle général obtenu par la conquête des principales places fortes.

v. 41 - **le pays de Gosen.** La situation géographique de Gosen est inconnue, mais l'expression ne semble pas se référer à Gosen en Égypte.

## Chapitre 11

v. 1 - **Jabin, roi de Hatsor.** Hatsor était d'une importance majeure dans la région du point de vue militaire (11.10). C'était une très grande ville placée comme sentinelle sur un carrefour stratégique. Son nom est apparemment dérivé du mot qui signifie «enclos» et fait référence à ses fortifications qui remontaient au moins au 18<sup>e</sup> siècle av. J.-C.

Un autre Jabin, roi de Hatsor est mentionné en Juges 4.2, dans le récit de Débora. Il est possible que Jabin soit le titre héréditaire des rois de Hatsor, mais il est possible qu'il s'agisse simplement de deux rois du même nom.

v. 6 - **Tu couperas les jarrets à leurs chevaux, et tu brûleras au feu leurs chars.** Non seulement cela ferait que ces mêmes chevaux et chars soient utilisés encore contre le peuple de Dieu, mais ce qui est probablement plus important, les Israélites ne pourraient pas se les approprier et commencer à y mettre leur confiance. La fidélité envers Dieu était le secret de leur victoire et non pas les armements (Lév. 26.3,7,8; Ps. 20.8; Ps. 33.16-19).

v. 16 - **s'empara de tout ce pays.** Une généralisation (voir Juges 1.22-36). Josué

brisa la résistance et établit les grandes limites géographiques du territoire d'Israël.

v. 18 - **de longue durée.** On a l'impression en lisant le livre de Josué que toutes les batailles eurent lieu dans l'espace de quelques mois, mais d'après 14.10-12 il a dû falloir au moins cinq à sept ans.

v. 20 - **l'Éternel permit que ces peuples s'obstinassent à faire la guerre contre Israël.** Lévitique 18.20-28 énumère certains péchés pour lesquels Dieu jugeait ces peuples. Afin d'exercer plus vite ce jugement, il se servit de leur peur d'Israël pour les faire s'allier et s'assembler. La guerre permit aussi de dépeupler le pays pour qu'Israël s'y installe.

v. 21 - **Josué... extermina les Anakim de la montagne d'Hébron.** Il est possible que ce soit Caleb dirigea le combat en question, mais que la victoire soit attribuée à Josué comme chef suprême de l'armée israélite.

v. 22 - **il n'en resta qu'à Gaza, à Gath et à Asdod.** Des villes qui restèrent dans les mains des Philistins. Goliath (de Gath - 1 Samuel 17.4) était peut-être un descendant des Anakim. (Voir aussi 1 Chron. 20.4-8)

## Chapitre 12

v. 2 - **sur la moitié de Galaad.** Le terme Galaad s'emploie librement pour se référer à tout le territoire israélite à l'est du Jourdain.

## Chapitre 13

v. 1 - **Josué était vieux, avancé en âge.** Cette description ne suggère pas forcément que Josué était faible de corps ou d'esprit (14.11). Caleb dit qu'il avait 85 ans (14.10), et il est probable que Josué était plus ou moins du même âge - considérablement plus âgés que les autres Israélites.

**le pays qui te reste à soumettre.** L'assujettissement total du pays (et l'extermination des habitants) est la responsabilité des tribus individuels.

v. 2 - **les districts des Philistins.** Les Philistins étaient venus de Crète (appelée Caphtor dans l'Ancien Testament), une migration majeure ayant eu lieu aux 13<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> siècles av. J.-C. La présence philistine mentionnée dans la Genèse (21.32; 26.1) consistait probablement en petites colonies pour établir le commerce maritime entre la Crète et la Palestine.

v. 6 - **Je les chasserai devant les enfants d'Israël.** Dieu promet assister Israël à s'emparer du territoire qui reste, mais son aide dépend de l'obéissance d'Israël (Deut. 8.19,20; Jos. 23.11-13)

v. 22 - **le devin Balaam, fils de Beor.** Balaam fut tué en même temps que les chefs de Madian (Nom. 31.8). Israël ne devait pas tolérer la divination (Deut. 18.10). Balaam était coupable d'avidité et d'avoir conseillé le roi Balak de faire séduire les Israélites de sorte qu'ils participent à la fornication rituelle (Nom. 31.16; 2 Pi 2.15; Jude 11).

v. 23 - **les villes et leurs villages.** Le mot hébreu traduit par «village» désigne une bourgade (ou même un groupement d'habitations) sans muraille pour sa défense.

## Chapitre 14

v. 1 - **Éléazar** - Le fils et successeur d'Aaron, le souverain sacrificateur (Ex. 6.23; Nom. 3.4; Deut. 10.6).

v. 2 - **Le partage eut lieu d'après le sort.** Ce procédé pour le partage avait été ordonné en Nombres 26.52-56. Nous ne savons pas par quelle procédure on tirait au sort pour déterminer le partage du pays (l'emploi de l'Urim et Thummim?), mais on acceptait les résultats comme une réflexion de la volonté du Seigneur (Prov. 16.33).

vs. 6-15 - Le récit concernant Caleb ne semble pas situer à sa place chronologique, mais la requête et le succès de Caleb deviennent la norme pour évaluer les efforts de toutes les autres tribus.

v. 6 - **Caleb, fils de Jephunné, le Kenizien.** Nous ne savons pas pourquoi Caleb est appelé un Kenizien. Les Keniziens vivaient au pays de Canaan et devaient en être dépossédés (Gen. 15.19), mais Caleb était descendant de Juda (Nom. 34.19; 1 Chron. 4.1,15). On suppose soit que ses ancêtres keniziens étaient entrés dans la lignée de Juda par adoption ou par mariage, soit que le mot «kenizien» ait un autre sens dans ce contexte et ne se réfère pas ici au peuple cananéen. (Il y a aussi de la confusion due au fait qu'il semble y avoir deux Calebs, l'autre étant «frère de Jerachmeel» - 1 Chron. 2.42.)

v. 11 - **pour sortir et pour entrer.** Parallèle au terme «pour combattre», il s'agit de sortir pour aller en guerre et pour en revenir.

v. 15 - **Le pays fut dès lors en repos et sans guerre.** Le pays en question serait la région de l'héritage de Caleb et non pas tout le pays d'Israël.

## Chapitre 15

v. 2 - **la langue qui fait face au sud.** La péninsule qui s'étend dans la mer Morte de sa côte orientale en face de Massada s'appelle, depuis l'antiquité, le Lisan (mot arabe pour langue). La frontière méridionale de Juda se trouve donc vers l'extrémité sud de la mer Morte.

v. 8 - **la vallée de Ben-Hinnom.** En hébreu, *gai ben hinnom*. Si l'on supprime le *ben* (fils), comme en Néhémie 11.30, le mot hébreu peut se translittérer par *géhénne*. L'identité de l'homme, Hinnom, est inconnue.

v. 14 - **trois fils d'Anak.** Les trois fils (c'est-à-dire descendants) étaient Schéchaï, Ahiman et Talmaï. Ils étaient parmi ceux qui avaient inspiré la peur aux dix espions (Nom. 13.22,33).

v. 19 - **une terre du midi.** Cette zone, appelée le Negeb, est aride. Elle demande donc une nécessité de grande valeur dans un tel climat: de l'eau.

v. 45 - **Ékron... et ses villages.** Littéralement, «avec ses filles», c'est-à-dire les villages dépendants d'Ékron. Bien que la région ait été attribué à Israël, il n'en a jamais pleinement pris possession. Une partie de ce territoire philistin fut plus tard attribuée à Dan (voir Jos. 19.40-46).

v. 61 - **dans le désert.** Le désert, dans ce contexte, se réfère à la plaine à côté du Jourdain et de la mer Morte.

## Chapitre 16

v. 2 - **les Arkiens.** À part ce verset, les seules références aux Arkiens se rapportent à Huschaï, le conseiller de David (2 Sam. 15.32; 16.16; etc.).

v. 9 - **au milieu de l'héritage des fils de Manassé.** Sans qu'une raison en soit donnée, il est précisé que certaines villes éphraïmites se situaient dans Manassé; Manassé, à son tour, possède certaines villes dans Issachar et Aser (voir 17.10,11).

## Chapitre 17

v. 1,2 - **Makir, premier-né de Manassé et père de Galaad... aux autres fils de Manassé.** Makir était non seulement le premier-né de Manassé, il paraît qu'il était son fils unique (Nomb. 26.29). Les «autres fils de Manassé», Abiézer, Hélek, Asriel, Sichem, Hépher et Schemida, étaient, en fait, ses arrière petits-fils, les enfants de Galaad, fils de Makir, fils de Manassé. Comme Manassé lui-même avait été adopté en quelque sorte par son grand-père Jacob et fut ainsi compté comme l'une des douze tribus d'Israël (Gen. 48.5,6), il semble que les fils de Galaad furent comptés comme étant les fils de Manassé, leur arrière grand-père.) Quant à Hépher, son fils Tselophchad n'eut que des filles, et ses cinq filles sont aussi comptées parmi les fils de Manassé.

**parce qu'il était un homme de guerre.** La tribu de Manassé avait démontré sa prouesse au combat par son rôle dans la conquête des régions de Basan et de Galaad. (Nomb. 32.39).

v. 13 - **ils assujettirent les Cananéens à un tribut, mais ils ne les chassèrent point.** Salomon les réduisit à la servitude (1 Rois 9.20-22), mais la servitude n'est pas l'éradication que l'Éternel avait voulue.

v. 15 - **si vous êtes un peuple nombreux.** Les fils de Joseph (les tribus d'Éphraïm et de Manassé) prétendaient que Josué ne leur avait pas attribué suffisamment de territoire parce qu'ils étaient nombreux. Josué employa leur propre argument contre eux en leur disant que, puisqu'ils étaient nombreux, ils devaient être capables d'augmenter leur territoire en l'arrachant aux Phéréziens et des Rephaïm.

v. 16 - **ces chars de fer.** Voilà le vrai problème des fils de Joseph: ils avaient peur des chars de guerre des Cananéens dans la vallée, qui faisait partie de leur territoire.

v. 18 - **vous chasserez les Cananéens.** Il n'est pas clair si les propos de Josué constituent une prophétie ou une exhortation.

## Chapitre 18

v. 1 - **la tente d'assignation.** autre terme pour le tabernacle (Ex. 40.1,2), le lieu où le peuple rencontrait Dieu.

v. 3 - **Jusques à quand négligerez-vous de prendre possession du pays.** Nous ne savons pas combien de temps était passé depuis qu'Éphraïm et Manassé aient reçu leurs allocations de territoire, mais sept des douze tribus hésitaient encore de prendre les leurs.

v. 6 - **Je jetterai le sort.** Josué était l'administrateur en chef, tandis que le sacrificateur Éléazer était l'agent par qui le Seigneur révélait sa volonté (Nom. 27.21; Jos. 14.1).

v. 14 - **aboutissait à Kirjath-Baal, qui est Kirjath-Jearim.** Le verset 15 donne l'impression que Kirjath-Jearim est exclu du territoire de Benjamin. Le verset 28, par contre, cite la ville comme faisant partie de Benjamin. Deux explications possibles existent: 1) Le texte hébreu au verset 28 dit simplement «Kirjath», omettant et «Baal» et «Jearim»; il est donc possible qu'il se réfère à un site qui nous reste inconnu. 2) La ville aurait pu être échangée - d'autres tribus possédaient des villes qui se trouvaient dans le territoire de leurs voisins (Jos. 17.8,11).

v. 23 - **Avvim.** Il s'agit peut-être d'une autre appellation pour Aï (Jos. 7).

v. 28 - **Guibeath**. Autre orthographe: Guibea. Le nom signifie «colline», et la ville se situait à cinq kilomètres au nord de Jérusalem. Elle est bien connue comme étant la ville du roi Saül (1 Sam. 14.2; 15.34). Elle est distincte de Guéba, au verset 24, car les deux villes ne se trouvent pas dans le même district.

## Chapitre 19

v. 1 - **Leur héritage était au milieu de l'héritage des fils de Juda**. Le territoire de Siméon était entièrement entouré par celui de Juda, et la tribu de Siméon finit par être «avalée» en quelque sorte par Juda. De cette manière s'accomplit la prophétie de Jacob qui prédit que Siméon et Lévi seraient dispersés parmi leurs frères (Gen. 49.5-7). (Lévi fut dispersé dans le sens où il reçut 48 villes éparpillées dans le territoire de toutes les autres tribus et énumérées en Josué 21. Siméon, pour sa part, est assimilé à Juda et perd son identité distincte.)

v. 15 - **Bethléhem**. Située à 7,5 kms de Méguiddo, cette ville est distincte de Bethléhem en Juda, lieu de naissance de Jésus.

v. 16 - **l'héritage des fils de Zabulon**. Jacob dit que Zabulon «habiterait sur la côte des mers» (Gen. 49.13), et Moïse dit que Zabulon «sucerait l'abondance de la mer», mais son territoire enclavé ne touche ni la mer Méditerranée ni la mer de Galilée/Jourdain. Jacob et Moïse ne voulaient probablement pas dire que Zabulon serait situé au bord de l'eau, mais qu'il tirerait de la mer sa richesse et les moyens de se nourrir. Cette réalité était due au fait que la route commerciale liant la mer Méditerranée et la mer de Galilée passait par le territoire de Zabulon.

v. 34 - **et à Juda**. Le sens ici est peu clair. La tribu de Juda se trouve bien au sud de Nephthali; les territoires de Zabulon, Issachar, Manassé, Ephraïm et Benjamin séparent Juda et Nephthali. Les commentateurs Keil et Delitzsch proposent que ce verset se réfère aux soixante villes de Jaïr situées à l'est du Jourdain et en face de l'extrémité sud de Nephthali, car Jaïr descendit de Juda du côté paternel (1 Chron. 2.19-22).

v. 47 - **Léschem**. Dans le récit de la prise de cette ville et son territoire par une partie de la tribu de Dan, la ville s'appelle Laïs (Juges 18.7-11).

## Chapitre 20

Un effet de l'établissement des villes de refuge était sûrement de limiter les actes de vengeance qui auraient pu s'intensifier en conflits interminables entre clans et tribus, détruisant l'unité de la nation.

v. 3 - **involontairement, sans intention**. Littéralement, «dans l'erreur et sans connaissance». Deutéronome 19.4-6 cite des exemples d'homicide involontaire.

**le vengeur du sang**. «Vengeur» (*goël* en hébreu) est fréquemment traduit par «rédempteur». Le rédempteur, normalement le parent le proche, cherche à tirer vengeance sur le coupable pour le mal commis, dans le cas présent pour avoir provoqué la mort.

v. 4 - **l'entrée de la porte**. Les portes des villes de l'antiquité étaient généralement des entrées qui ressemblaient à des tunnels, longues de plusieurs mètres et assez spacieuses pour accommoder une réunion ou une rencontre sans que la circulation en soit empêchée. (voir Ruth 4.1,2, par exemple).

v. 6 - **le meurtrier s'en retournera**. Ce n'était qu'après la mort du souverain sacrificateur que le concerné pouvait rentrer librement chez lui; si le vengeur du sang le

trouvait hors de la ville de refuge avant la mort du sacrificateur, il avait le droit de venger la mort de son parent.

## Chapitre 21

v. 2 - **et leurs banlieues pour notre bétail.** Les villes seules sont insuffisantes pour les Lévites, car ils ont besoin également de pâturages pour leur bétail. Ces terres devaient s'étendre dans tous les sens 1000-2000 coudées (approx. 500-1000 mètres) au-delà de la muraille de chaque ville (Nom. 35.2).

v. 43 - **tout le pays... ils en prirent possession.** Le livre mentionne explicitement des secteurs qu'Israël n'avait pas subjugués (15.63; 16.10; 17.11-13), et Josué se réfère à des nations qui étaient restées et que Dieu chasserait (Jos. 23.4,5). Les déclaration dans ce verset exprime une généralité; bien que les occidentaux pensent souvent en termes d'absolus, ce genre de déclaration est typique chez les orientaux et ne devrait pas être considérée comme étant fausse.

v. 44 - **L'Éternel leur accorda du repos.** C'est Dieu, la source de leurs victoires, qui reçoit à juste titre la gloire.

## Chapitre 22

v. 5 - **Mettre en pratique les ordonnances et les lois.** Ordonnance et loi sont respectivement *mitzvah* et *torah*. Josué emploie les termes comme identifications alternatives de l'ensemble du Pentateuque.

**aimez...marchez...gardez...attachez-vous...servez.** Ces termes ne représentent pas forcément cinq nuances ou distinctions subtiles; il s'agit de parallélisme pour souligner de façon cumulative l'importance de servir Dieu. «Attachez-vous» est dérivé du mot hébreu qui décrit également la relation entre mari et femme (Gen. 2.24).

**de tout votre cœur et de toute votre âme.** La loi de l'Ancien Testament n'était pas une religion préoccupée exclusivement de l'extérieur de l'homme. Elle insiste fréquemment sur la participation du cœur à l'adoration et au service (Deut. 6.5; 10.12; 13.3; Néh. 9.8; Joël 2.12-13; etc.).

L'avertissement sévère de Josué dans ce verset n'est pas en contradiction avec la louange qu'il prodigue à la nation aux versets 2 et 3. C'est une mesure contre le danger perpétuel de l'apostasie.

v. 8 - **Partagez avec vos frères le butin de vos ennemis.** Une bonne partie des hommes des deux tribus et demie était restée derrière pour protéger les familles et s'occuper des troupeaux (voir les notes sur Josué 1.14). Josué suggère l'importance de ce que ces autres hommes avaient fait et l'idée qu'ils méritaient une part du butin (voir 1 Sam. 30.21-25).

v. 11 - **en face du pays de Canaan...du côté des enfants d'Israël.** Certains traducteurs interprètent les mots hébreux comme se référant au côté est du Jourdain et d'autres comme au côté ouest. Il nous est donc difficile de déterminer sur quelle rive se situait cet autel.

v. 13 - **Phinée.** Il devait remplacer son père Éléazar comme souverain sacrificateur (Nom. 25.1-13).

v. 17 - **le crime de Peor.** Cette infidélité avait suscité une plaie sur le peuple qui provoqua la mort de 24.000 (Nom. 25.9); Phinée avait lui-même joué le rôle déterminant



pour apaiser la colère divine et arrêter la plaie.

**nous n'avons pas jusqu'à présent enlevé la tache de dessus nous.** Il veut dire soit que la tendance à pécher est toujours présente, soit que la plaie a produit des effets persistants qui apparaissent encore.

v. 20 - **il ne fut pas le seul qui périt à cause de son crime.** Trente-six hommes, en plus de sa propre famille, moururent à cause du péché d'Acan. Phinée raisonne que si la colère de Dieu à l'égard du péché d'un seul a eu pour conséquence trente-six morts, sa colère sera encore plus sévère pour l'apostasie de deux tribus et demie.

v. 22 - **Dieu, Dieu, l'Éternel.** Ce sont en hébreu les trois noms principaux pour parler de Dieu: *El, Elohim, Yahweh*.

v. 25 - **vos fils seraient ainsi cause que nos fils cesseraient de craindre l'Éternel.** Les dix tribus pourrait faire cela en leur refusant l'accès au site désigné par Dieu pour les sacrifices, puisque les sacrifices ailleurs étaient interdits.

v. 27 - **comme un témoin.** L'autel était une sorte de mémorial pour rappeler l'unité des tribus de l'ouest et de l'est.

## Chapitre 23

v. 2 - **tout Israël.** Les termes suivants, «ses anciens, ses juges et ses officiers», servent d'apposition et montrent que Josué s'adresse au peuple à travers ses représentants ou chefs.

v. 7 - **Ne vous mêlez point avec ces nations.** S'associer étroitement avec ceux qui ne servent pas l'Éternel, particulièrement dans le mariage (23.12), crée de la tentation et éloignera le peuple de la fidélité (1 Cor. 15.33).

**ne prononcez pas le nom de leurs dieux.** Il ne s'agit pas d'une défense absolue de prononcer ces noms, puisqu'on voit ces noms cités par des hommes de Dieu quand, par exemple, ils les mettent en contraste avec le vrai Dieu (Juges 6.31-32; 11.24; 1 Rois 18.40; etc.). Mais il ne fallait pas prononcer ces noms dans le sens d'invoquer ou d'honorer de quelque manière que ce soit les dieux qu'ils désignaient. Le sens est rendu plus clair par les mots qui suivent.

v. 8 - **attachez-vous.** Voir note sur 22.5.

v. 9 - **personne...n'a pu vous résister.** La seule opposition efficace avait été à Aï (Jos. 7), et elle avait réussi à cause du péché d'Israël.

v. 12 - **si vous vous unissez avec elles par des mariages.** Le mariage avec les Cananéens avait été explicitement interdit (Ex. 34.12-16; Dt. 7.3,4).

v. 13 - **elles seront pour vous un filet et un piège, un fouet dans vos côtés et des épines dans vos yeux.** Ce que Dieu nous interdit mais que nous permettons de nous attirer finira par nous asservir et nous faire souffrir. Nous devons éviter soigneusement le compromis avec le monde.

v. 14 - **je m'en vais... par le chemin de toute la terre.** Une expression apte pour parler de la mort, le destin qui attend chaque homme (Héb. 9.27). Il est naturel de s'accrocher à la vie, mais il faut reconnaître que la mort est inévitable et que la chose la plus importante est de s'y préparer.

**aucune n'est resté sans effet.** Certains aujourd'hui prétendent que l'état moderne d'Israël a un droit divin d'occuper le pays de Palestine à cause des promesses faites à Abraham, Isaac et Jacob, mais Dieu accomplit ces promesses concernant la

possession de territoire déjà au temps de Josué. Comme les versets suivent le soulignent, la conservation de ce territoire était conditionnelle; le peuple juif a perdu, à cause de son infidélité, le droit de posséder cette terre. Que l'état moderne d'Israël possède ce territoire ou pas n'a rien à voir, en ce qui concerne la Bible, avec les promesses faites aux Patriarches.

v. 16 - **si vous transgressez l'alliance... vous périrez.** Ce n'est pas la première fois que la nature conditionnelle des bénédictions de Dieu est déclarée (Deut. 11.17,26-28; 28.15-68; 30.17,18). L'apostasie de la nation a plus tard eu pour résultat l'affliction nationale (1 Rois 14.21-26; 2 Rois 13.1-3; etc.), la dispersion d'Israël (2 Rois 17), et enfin à la captivité et l'exil de Juda (2 Rois 25; Jér. 52).

## Chapitre 24

v. 1 - **Sichem.** Cet endroit était associé à plusieurs choses importantes dans l'histoire d'Israël. Abraham y avait dressé un autel (Gen. 12.4-9); Jacob avait acheté une parcelle (Gen. 33.18-20). Il s'y était aussi débarrassé des dieux étrangers de sa famille (Gen. 35.1-4). Et Israël y avait renouvelé son engagement envers l'Éternel (Josué 8.30-35).

v. 2 - **Josué dit à tout le peuple: Ainsi parle l'Éternel.** Josué joue ici le rôle de prophète.

**de l'autre côté du fleuve.** Il s'agit, selon Josué 1.4, du fleuve de l'Euphrate.

**ils servaient d'autres dieux.** Les ancêtres des Israélites semblent avoir adoré d'autres dieux en même temps qu'ils reconnaissaient l'Éternel (Gen. 24.50; 31.19,34-35).

v. 8 - **le pays des Amoréens.** Bien que le terme «Amoréen» soit souvent utilisé dans un sens plus large, il se réfère ici à Og de Basan et à Sihon (Nom. 21.21-32; Jos. 2.10).

v. 12 - **Ce ne fut ni par ton épée, ni par ton arc.** Leur victoire sur les Cananéens était due à l'intervention de Dieu et non à leur propre force (Jos. 23.10; Ps. 44.1-3).

v. 14 - **Servez-le avec intégrité et fidélité.** Dieu n'a jamais voulu d'une dévotion hypocrite ou superficielle (voir És. 1.10-17; Amos 5.21-24; notes sur Jos. 22.5).

v. 15 - **Moi et ma maison, nous servirons l'Éternel.** Josué déclare son intention résolue et sans hésitation de servir l'Éternel - seul, si nécessaire, et sans attendre pour savoir d'abord quelle position serait populaire ou politiquement avantageux (Ex. 23.2). Son vœu est un exemple d'engagement dans la justice.

v. 19 - **c'est un Dieu saint... jaloux.** La sainteté comporte l'idée de ce qui détaché, à part, autre. Rien n'est comparable à Dieu; rien d'autre n'est dans la même catégorie; rien ne pourrait s'approcher de lui en gloire et dignité; personne ne possède les mêmes droits que lui. Cette idée de sainteté va de paire avec sa jalousie. Ne pas respecter sa sainteté, soit en le mettant au niveau des autres «dieux» soit en le négligeant carrément, provoque sa juste colère. **il ne pardonnera point.** Josué emploie une hyperbole (exagération) pour impressionner Israël par la gravité du péché de l'apostasie et le danger de compter avec légèreté sur la grâce de Dieu. Oui, Dieu pardonne son peuple qui se repent réellement (Lév. 26.14-46), mais on ne se moque pas de lui. **transgressions. rébellions. péchés.** manquements du but.

v. 23 - **ôtez les dieux étrangers.** On ne peut pas servir Dieu ET d'autres dieux (1 Cor. 10.21,22).

v. 24 - **nous servirons l'Éternel.** Le peuple affirme une troisième fois (comme aux versets 18 et 21) son intention d'être fidèle. Cette génération accomplit son vœu (v. 31).

v. 25 - **Josué fit une alliance avec le peuple.** Il s'agit d'un renouvellement de l'alliance qui avait été faite sous Moïse (Ex. 24) et renouvelée plusieurs fois, y comprises deux fois sous Josué (Jos. 8.30-35; 24.25).

v. 27 - **cette pierre servira de témoin... elle a entendu.** Témoin symbolique, bien sûr. La pierre, personnifiée, est un monument qui rappelle l'engagement pris par le peuple. Voir Gen. 31.44-52; Jos. 22.26-28.

v. 29 - **serviteur de l'Éternel.** Cette description avait été réservée jusque là à Moïse.

v. 32 - **Les os de Joseph.** Joseph avait fait jurer aux descendants de son père de transporter sa dépouille mortelle avec eux quand ils sortiraient de l'Égypte (Gen. 50.25,26), et ils l'avaient fait (Ex. 13.19). Finalement, des siècles après sa mort, elle est enterrée dans l'héritage de ses fils. Cette demande est citée en Hébreux 11.22 comme une indication de la foi de Joseph aux promesses de Dieu (Gen. 15.13-18).

v. 33 - **Éléazar, fils d'Aaron, mourut.** Éléazar avait joué un rôle important aux côtés de Josué dans la distribution des terres aux tribus (14.1; 17.4; 19.51; 21.1) et dans la transmission des ordres de l'Éternel (Nom. 27.18-22).

## Juges

Ce livre tire son nom des personnages qui y jouent un rôle important - divers conducteurs appelés «juges». Le mot hébreu, *shophetim*, est traduit ainsi dans la Septante, l'ancienne version grecque de l'Ancien Testament, et dans les versions modernes en français, anglais et d'autres langues.

Les juges n'étaient pas forcément des personnalités judiciaires; ils étaient le plus souvent des chefs spontanés qui ont délivré Israël de telle ou telle oppression. Ainsi, la traduction «champions» a été proposée comme étant plus à propos.

Il ne faut pas être trop simpliste dans ses efforts d'identifier les causes des oppressions qu'Israël a subies. Le livre des Juges se réfère à plusieurs facteurs: 1) les avantages militaires des Cananéens (1.19); 2) les alliances qu'Israël fit avec les habitants du pays (contrairement aux ordres de Dieu) (2.1-5); 3) le châtement divin pour les péchés d'Israël (2.20-21); 4) des épreuves de la fidélité auxquelles Dieu soumit son peuple (2.22-23); 5) la nécessité d'apprendre la guerre aux Israélites.

Le meilleur résumé du thème du livre se trouve en 2.11-23 et se rapporte au cycle qui se répétait: les Israélites deviennent infidèles envers Dieu, ce qui conduit à l'oppression par les ennemis; le peuple se repent et demande à Dieu de le délivrer, et Dieu suscite un libérateur.

Selon la tradition des rabbins juifs, Samuel, le prophète, fut l'auteur des Juges, mais rien dans le livre ne l'indique forcément. Néanmoins, il paraît que le livre date de la première partie de la monarchie (le règne de Saül, pendant lequel Samuel vivait encore et jouait un rôle actif). En effet, le livre contient plusieurs fois la phrase: «En ce temps-là, il n'y avait pas de roi en Israël» (17.6; 18.1; 19.1; 21.25), ce qui sous-entend qu'il y avait un roi au moment où l'auteur écrivait. Par contre, le livre dit que Jérusalem était habitée par des Jébusiens (1.21; 19.10-12), alors que David s'empara de la ville au début de son règne sur tout Israël et expulsa les Jébusiens (2 Sam. 5.3-9; 1 Chron. 11.3-8). Le livre a donc dû être rédigé avant cet événement.

Il est difficile de déterminer avec exactitude et certitude la durée de la période des juges. Certains commentateurs avancent des arguments pour une période d'environ 200 ans, alors que d'autres sont persuadés que le livre couvre environ 400 ans. Il paraît que certains juges régnaient consécutivement mais que d'autres étaient contemporains les uns des autres. Il était rare que la région sous l'influence de tel ou tel juge comporte plus que la moitié des tribus, ce qui aurait permis à plus d'un juge de jouer leurs rôles en même temps. Les récits du livre traitent le plus souvent de tribus individuelles plutôt que de la nation entière. Le temps des juges prit fin en 1 Samuel 12 quand Samuel déposa ses fonctions.

### Chapitre 1

v. 1 - **Après la mort de Josué.** Cette expression sert d'introduction générale du livre, mais l'auteur revient immédiatement sur des événements qui eurent lieu pendant la vie de Josué. **les enfants d'Israël consultèrent l'Éternel.** En tenant compte du récit de Josué, on peut tirer la conclusion que consultation eut lieu à Guilgal avant que le tabernacle ne soit déplacé vers Silo (Jos. 15 et 18.1). Ils consultèrent l'Éternel probablement au moyen de l'urim et le thummim (Nom. 27.21; Ex. 28.30).

v. 2 - **j'ai livré le pays entre ses mains.** Juda n'obtient pas le territoire en question sans sa propre participation, tout comme Jéricho, que Dieu avait «livré entre les mains» d'Israël, ne tomba pas sans l'obéissance des Israélites aux ordres de Dieu (Jos. 6.2s).

v. 3 - **Juda dit à Siméon, son frère: Monte avec moi.** Puisque l'héritage de Siméon se trouvait entouré de celui de Juda, il était naturel que les deux tribus coopèrent. Dieu n'avait pas interdit l'aide mutuelle des tribus dans la subjugation de leurs territoires.

v. 5 - **Adoni-Bézek.** Litt. «Seigneur de Bézek», à ne pas confondre avec Adoni-Tsedek (Jos. 10.1). Le nom semble être un titre plutôt qu'un nom personnel.

v. 6 - **lui coupèrent les pouces des mains et des pieds.** Une telle mutilation détruit la stabilité et la capacité d'empoigner, toutes les deux nécessaires dans les engagements militaires.

v. 7 - **soixante-dix rois.** Adoni-Bézek reconnaît la justice de ce traitement puisqu'il avait infligé la même humiliation à 70 autres rois. Le mot traduit par «rois» peut désigner ce que nous appellerions des chefs de village. Josué, dans la conquête de tout le pays de Canaan, n'avait vaincu que trente-et-un «rois» (Jos. 12.7-24). Soit Juges 1.7 emploie le mot dans un sens plus large, soit il s'agit d'une hyperbole, une exagération. **On l'emmena à Jérusalem.** Il n'est pas clair si «on» se réfère aux Israélites ou à ses propres soldats rescapés qui se retirèrent à Jérusalem, scène de leur dernière défense.

v. 8 - **Les fils de Juda attaquèrent Jérusalem.** Juda s'est évidemment emparé de Jérusalem pour l'abandonner par la suite (v. 9), après quoi elle fut occupée de nouveau par les Jébusiens (Jos. 15.63; 1.21).

v. 16 - **la ville des palmiers.** Jéricho (Deut. 34.3).

v. 19 - **parce qu'ils avaient des chars de fer.** Juda a bien commencé mais par la suite s'est laissé intimider par le matériel supérieur des forces militaires de son ennemi.

v. 21 - **ne chassèrent point.** Les tribus du nord laissèrent plusieurs lieux forts dans les mains des peuples païens (vs. 27, 28, 30, 31, 33, 34, 35). Du temps du roi Salomon leurs descendants furent réduits à l'esclavage (1 Rois 9.20,21), mais leur présence contribua sans doute à l'apostasie en Israël après la division du royaume qui suivit la mort de Salomon.

**jusqu'à ce jour.** Ce jour se réfère au temps de la composition de Juges, ce qui eut lieu probablement avant la prise de Jérusalem par David (2 Sam. 5.6-10). Cependant, quelques Jébusiens continuaient d'habiter la région même après que David s'en empara (2 Sam. 24.16-23).

v. 25 - **toute sa famille.** Probablement tout son clan.

v. 26 - **le pays des Héthiens.** Le royaume hittite se trouvait en Anatolie, dans le nord de la Syrie. Son empire prit fin vers 1200 av. J.-C.

v. 32 - **les Asérites habitèrent au milieu des Cananéens.** Les Cananéens semblent avoir le dessus dans ce cas; la mention de travaux forcés ou de tribut (vs. 28, 30) est omise.

## Chapitre 2

v. 1 - **Un envoyé de l'Éternel.** L'envoyé, ou l'ange, de l'Éternel est parfois interprété comme une référence à Dieu lui-même (Gen. 18.2, 22; Ex. 3.2, 6; voir note sur Jos. 5.15).

**Bokim.** Ce nom, qui signifie «pleurs», n'apparaît que dans ce texte, et ne fut donné au lieu qu'à l'occasion décrite ici (v. 4,5). La Septante, version grecque de l'Ancien Testament, met «Béthel» à la place Bokim au verset 1.

v. 2 - **vous renverserez leurs autels.** Les Israélites ne devaient pas laisser en place ce qui constituerait éventuellement des pièges ou des tentations à l'infidélité (Ex. 34.11-16). De même, le chrétien doit rompre avec les péchés dont il se repent et faire de son mieux pour enlever de sa vie tout ce qui pourrait l'attirer de nouveau dans le mal.

v. 3 - **ils seront à vos côtés.** Certains traducteurs prennent le mot hébreu traduit ici par «à vos côtés» comme une abréviation en quelque sorte de «aiguillons dans vos côtés», comme dans Nombres 33.55.

v. 6 - **Josué renvoya le peuple.** Le verset se réfère à la fin du discours de Josué (Jos. 24.28).

v. 7 - **qui avaient vu toutes les grandes choses que l'Éternel avait faites.** Quelques-uns parmi cette génération avaient vu, quand ils étaient enfants, les plaies que Dieu envoya sur l'Égypte, la traversée de la mer Rouge, aussi bien que les miracles que Dieu avait faits pendant le séjour au désert et la conquête de Canaan. Il est possible que l'auteur suggère indirectement que le problème d'Israël était le fait de marcher par la vue et non par la foi (2 Cor. 5.7; Jean 20.29), puisque les générations suivantes, qui n'avaient pas vu de leurs yeux, manquaient de confiance et de soumission envers Dieu.

v. 10 - **une autre génération, qui ne connaissait point l'Éternel.** La génération de Josué n'obéit pas à l'ordre d'enseigner à leurs enfants les voies de Dieu (Deut. 6.6-9).

v. 11 - **furent ce qui déplaît à l'Éternel.** Une expression que l'on retrouve tout au long du livre des Juges (3.7,12; 4.1; 6.1; 10.6; 13.1) et qui introduit les cycles d'apostasie - oppression - repentance - délivrance - apostasie.

**ils servirent les Baals.** Baal était le dieu des tempêtes et de la pluie; il était donc lié à l'agriculture et tout ce qui concernait la végétation, voire la fertilité en général. L'auteur de Juges reconnaît qu'il y avait divers dieux locaux désignés comme «Baal», et il les regroupe avec le pluriel «les Baals» (par ex. Baal-peor, Baal-berith, Baal-zebul; Nom 25.3; Jg 9.4; 2 Rois 1.2; etc.). Le nom Baal signifie simplement «seigneur» ou «maître», et il était parfois employé pour parler de Dieu lui-même. L'Éternel finit par refuser ce terme à cause de son association à l'idolâtrie (Hos. 2.16).

v. 12 - **Ils abandonnèrent l'Éternel.** Ils n'ont pas forcément cessé de parler de l'Éternel ou de le reconnaître du bout des lèvres. Mais leur adoration des dieux qu'ils auraient dû détruire constituait un adultère spirituel, un abandon du vrai Dieu.

v. 13 - **les Astartés.** Astarté était la reine consort (épouse) de Baal et la déesse de la guerre et de la fertilité. Le culte qu'on lui vouait était particulièrement débauché et immoral.

v. 17 - **ils n'écoutèrent pas même leurs juges.** Ils ne prenaient pas à cœur de façon permanente les efforts des juges; il n'y avait qu'une repentance temporaire en temps de crise.

**se prostituèrent à d'autres dieux.** Ils commettaient la prostitution spirituelle en abandonnant le Seigneur, mais la fornication sensuelle faisait généralement partie du culte des Baals et des Astartés. La sensualité tend à produire l'irréflexion à l'égard des choses spirituelles (on ne prévoit pas les conséquences de ses actions); ainsi, «ils se détournèrent promptement».

v. 22 - **je mettrai par elle Israël à l'épreuve.** Le Seigneur allait mesurer les réactions des Israélites à la séduction de leurs voisins païens. Parfois, la valeur des conditions imparfaites, que ce soit la présence de la souffrance, des adversaires, de la pénurie, des plaisirs défendus, ou d'autres encore, c'est qu'elles nous donnent l'occasion de démontrer notre engagement envers Dieu, notre soumission, notre piété et notre fidélité.

### Chapitre 3

vs. 1,2 - **pour éprouver par elle Israël... que les générations des enfants d'Israël connussent et apprirent la guerre.** Elles devaient apprendre surtout que le succès militaire vient non pas de la prouesse humaine mais de la confiance en Dieu.

v. 3 - **les Sidoniens.** Connus plus tard dans l'histoire sous le nom de Phéniciens.

v. 6 - **ils prirent leurs filles pour femmes...** Ils violèrent le commandement explicite de Josué 23.11-13.

**ils servirent leurs dieux.** Moïse avait prévenu que l'apostasie serait le fruit de tels mariages (Ex 34.15,16; Dt. 7.3,4).

v. 7 - **ils oublièrent l'Éternel.** Bien que les Israélites comprennent intellectuellement ce que le Seigneur a fait pour eux et comment l'adorer (voir Jg 6.13), le fait qu'ils ne lui obéissent pas constitue l'oubli - ils agissent comme s'ils sont ignorants.

**ils servirent les Baals et les idoles.** Le principe de déplacement est entendu - ayant «oublié» l'Éternel, ils le remplacent par les divinités cananéennes.

v. 8 - **il les vendit.** C'est Dieu lui-même qui, dans son pouvoir souverain, livrait son peuple aux oppresseurs.

**Cuschan-Rischeathaim.** Son nom signifie «Cuschan, le doublement méchant». C'est probablement ainsi qu'il a été surnommé par les peuples qu'il avait conquis. (À comparer au cas plus moderne d'Ivan le Terrible, tsar de Russie.)

**Mésopotamie.** Littéralement «Aram des deux fleuves». Sa capitale se trouvait quelque part dans la plaine dans le nord des vallées du Tigre et de l'Euphrate, probablement vers Charan. Ce n'est qu'après le 4ème siècle avant J.-C. que le terme «Mésopotamie» s'emploie pour désigner la région entre le bas-Euphrate et le bas-Tigre.

v. 9 - **Othniel.** Le neveu de Caleb.

v. 10 - **L'esprit de l'Éternel fut sur lui.** Les capacités données par Dieu et qui dépassent les limites naturelles de la personne sont souvent attribuées dans l'Ancien Testament à «l'esprit (ou l'Esprit) de l'Éternel». Il peut s'agir de la sagesse de ceux qui gouvernent (Nom. 11.16s; 1 Sam. 16.13), de l'habileté des artisans (Ex. 31.3; 36.1), de l'inspiration poétique (2 Sam. 23.2), de l'activité prophétique (1 Sam. 10.10; Ez. 3.24), ou des exploits extraordinaires (Jg 14.6; 1 Rois 18.46).

**juge en Israël.** Il n'est pas question d'un rôle judiciaire mais de son travail pour libérer le peuple de Dieu des oppresseurs (voir la phrase suivante: «il partit pour la guerre»).

v. 11 - **pendant quarante ans.** Ce chiffre peut être 1) littéral, 2) arrondi, ou 3) métonymique pour indiquer la durée d'une génération.

v. 12 - **L'Éternel fortifia Églon.** Églon est l'agent de Dieu pour châtier son peuple. (Voir És. 10.5-11).

v. 13 - **la ville des palmiers.** Jéricho (Deut. 34.3). La ville fut probablement habitée de nouveau peu de temps après sa conquête par Josué. La malédiction qu'il avait prononcée concernait le fait de fortifier la ville de nouveau et non pas d'y résider (Jos. 6.26-27; 18.21). Le site avait une importance stratégique à cause de son emplacement sur un carrefour de routes commerciales de la vallée du Jourdain.

v. 15 - **Éhud, fils de Guéra.** Il était peut-être «fils» dans le sens de «descendant» de Guéra (Gen. 46.21; 1 Chron. 8.1-3).

**un présent.** Il s'agit d'un tribut, ou taxe, imposé à cause de leur servitude. Éhud était à la tête d'une délégation qui l'apportait à Églon (v. 18).

v. 16 - **longue d'une coudée.** Le mot hébreu habituellement traduit par «coudée», c'est le mot *ammah*. Dans ce verset, c'est le mot *gomed* qui est employé, un mot qui désigne une «coudée» plus courte, environ 0,35 m. Éhud aurait pu donc cacher plus facilement son épée.

v. 20 - **chambre d'été.** Une pièce située sur le toit, ayant probablement plusieurs fenêtres et peut-être des treillis pour créer de l'ombre tout en laissant passer l'air frais.

**Une parole de Dieu.** Éhud emploie le mot général pour Dieu, *elohim*, qu'Églon aurait accueilli avec plus de respect (il «se leva de son siège»). Le mot, *yahweh*, par contre, soulignait la relation spéciale que Dieu entretenait avec Israël.

v. 24 - **se couvre les pieds.** Euphémisme pour déféquer, ou se soulager.

v. 25 - **attendirent longtemps.** Littéralement, «ils attendirent jusqu'à la honte».

v. 28 - **L'Éternel a livré entre vos mains.** Éhud reconnaît l'aide de Dieu qui faisait réussir son plan.

v. 30 - **Le pays fut en repos.** Il est probable que les Moabites et leurs alliés n'avaient opprimé qu'une partie du territoire d'Israël et que d'autres oppressions et d'autres délivrances avaient lieu ailleurs en Israël pendant l'oppression moabite et le répit qui suivit l'action d'Éhud.

v. 31 - **battit six cents hommes des Philistins.** On a l'impression qu'il les tua tous à la même occasion, ce qui fut peut-être le cas. Il est possible, pourtant, qu'il les ait tués lors de plusieurs batailles et que le total soit cumulatif.

**un aiguillon à bœufs.** Un bois entre 2,5 et 3 mètres de long, avec un fer pointu à un bout et la forme d'une binette ou d'une lame à l'autre bout qui servait à nettoyer la boue du soc de la charrue. Il s'agirait d'une arme redoutable.

#### Chapitre 4

v. 2 - **L'Éternel les vendit.** Comme en 3.8 il est clair que l'oppression n'était due ni au hasard ni au pouvoir supérieur des ennemis ou de leurs dieux. C'est l'Éternel qui accomplissait sa parole (Dt. 28.15,25, etc.).

**Jabin, roi de Hatsor.** Il ne s'agit pas du même Jabin, roi de Hatsor, mentionné en Josué 11.1. Hatsor se trouvait à 13 ou 14 kilomètres au nord de la mer de Galilée sur une hauteur qui dominait une importante route commerciale. La ville avait été détruite par Josué (Jos. 11.3), mais les Cananéens s'y installèrent de nouveau par la suite et en firent un centre politique.

v. 4 - **Débora, prophétesse.** Il était rare qu'une femme joue un tel rôle. Un autre exemple dans l'Ancien Testament est Hulda (2 Rois 22.14).

**était juge en Israël.** Elle occupait déjà sa position de «juge» avant la délivrance qui sera décrite dans ce chapitre. Elle n'était donc pas simplement juge dans le sens de libérateur.

v. 5 - **Elle siégeait... les enfants d'Israël montaient vers elle pour être jugés.** Étant prophétesse et donc inspirée, Débora était bien placée pour servir d'arbitre ou magistrat pour les Israélites.

v. 6 - **Barak... de Kédesch-Nephtali.** Barak se trouvait à plus de 75 kms de là où siégeait Débora, mais sa tribu était la plus proche des Cananéens qui opprimaient Israël.

**dix mille hommes des enfants de Nephtali et des enfants de Zabulon.**



Il ne s'agit pas d'une très grande armée, ni par rapport au potentiel (selon le dernier recensement, Nephthali avait 45.400 hommes au-dessus de l'âge de 20 ans, et Zabulon en avait 60.500) ni par rapport à l'armée des Cananéens avec leurs 900 chars de fer (v. 3). D'autres tribus ont participé avec Nephthali et Zabulon (Jg 5.14,15).

v. 8 - **Si tu viens avec moi, j'irai.** Barak avait déjà l'assurance de l'aide de Dieu lui-même qui lui promettait la victoire. Il devait obéir sans condition. À cause de sa réticence de partir en guerre sans la présence de la prophétesse, il n'aurait pas la gloire qu'il aurait eue autrement quand Dieu délivrerait le peuple.

**entre les mains d'une femme.** Déborah ne parle pas d'elle-même, mais de Jaël (vs. 17-22; 5.24-27).

v. 9 - **Kédesch.** Il s'agit probablement de Kédesch dans la tribu d'Issachar (1 Chron. 6.72), situé tout près du mont Thabor (voir v. 6), plutôt que du Kédesch dans le territoire de Nephthali, ville de Barak. Il y avait une troisième localité du nom de Kédesch, située près du bord sud-ouest de la mer de Galilée. Il est possible que cet autre Kédesch soit le lieu mentionné au verset 11.

v. 11 - **Héber, le Kénien.** Il s'était déplacé depuis le territoire de Juda, où les Kéniens s'étaient établis (1.16).

v. 14 - **L'Éternel ne marche-t-il pas devant toi?** C'est la présence de Dieu qui rendait possible la victoire - à Barak de jouer son rôle. Déborah se réfère peut-être également à l'orage que Dieu préparait hors saison et qui allait transformer les chars des Cananéens d'avantage en handicap (5.4,21).

v. 21 - **Jaël, femme de Héber.** La trahison de Jaël est horrible, mais il faut se rappeler ceci: bien que sa famille soit en paix avec Jabin, elle est en quelque sorte de la même famille que les Israélites (Jg 4.11) et elle a pu être motivée par son observation de l'oppression violente des Israélites aux mains de Jabin (4.3).

## Chapitre 5

v. 2 - **Des chefs... le peuple.** Quand les conducteurs ont le courage pour conduire, le peuple suivra.

v. 4 - **tu sortis de Séir... tu t'avancas des champs d'Édom.** Il semble que Déborah évoque ici le rôle du Seigneur quand les Israélites quittaient la proximité d'Édom pour commencer la conquête des royaumes d'Og, de Sihon et des Amoréens.

v. 6 - **au temps de Schamgar... au temps de Jaël.** Il paraît que Schamgar et Jaël étaient des contemporains. L'activité de Schamgar dans le sud eut peut-être lieu pendant les vingt ans d'oppression sous les Cananéens dans le nord.

v. 8 - **il avait choisi de nouveaux dieux.** La cause des souffrances d'Israël était son infidélité envers Dieu (Jg 2.14).

v. 10 - **vous qui montez de blanches ânesses.** Les gens aisés.

**vous qui marchez les sur la route.** Le bas peuple; les paysans. Tout le monde est ainsi appelé à bénir l'Éternel (v. 9).

v. 12 - **emmène tes captifs.** Le parallélisme avec le verset suivant suggère qu'il s'agit des Israélites que Jabin avait opprimés et que Barak va conduire en guerre.

v. 14 - **les habitants d'Amalek.** Certaines traductions suivent la version de la Septante (grecque) et mettent «vallée» à la place d'Amalek. (En hébreu les deux mots diffèrent d'une seule lettre.)

v. 15 - **les résolutions du cœur.** Les habitants de Ruben s'interrogeaient, cherchaient à déterminer quelle devait être sa position vis-à-vis l'appel de Barak. À la fin ils n'envoyèrent pas de contingent pour aider ses frères (v. 16).

v. 21 - **Le torrent de Kison les a entraînés.** Une forte pluie soudaine remplit le torrent et la crue subite déborda et emporta les Cananéens avec leurs chars.

v. 23 - **Maudissez Méroz.** La situation géographique de Méroz n'a pas encore été identifiée, mais il se trouvait apparemment sur la voie que les Cananéens prenaient pour fuir. Dieu les maudit, non pas pour avoir secouru l'ennemi, mais à cause d'une complicité passive (voir Jg 8.4-9). Les gens de Méroz ne firent rien pour empêcher les Cananéens de s'échapper.

v. 24 - **Béni soit entre les femmes Jaël.** Le courage d'une seule femme fait contraste avec la passivité de toute la ville de Méroz.

v. 30 - **deux jeunes filles par homme.** Littéralement, «deux ventres (utérus) pour chaque homme». Il suggère la pratique immorale de l'abus des femmes qui a souvent accompagné les actions militaires. Il s'agit dans ce cas de ce que la mère de Siséra et ses amies s'imaginent concernant le partage du butin par les soldats cananéens.

## Chapitre 6

v. 1 - **Madian.** Les Madianites étaient descendus de Madian, le fils d'Abraham par Keturah (Gen. 25.1,2). Ils venaient d'une région à l'est et au sud d'Édom, du côté oriental du golfe d'Aqaba.

v. 3 - **avec Amalek.** Les Amalécites, descendants d'un petit-fils d'Ésaü (Gen. 36.10-12), vivaient au sud de Juda (Nom. 13.29) et avaient plusieurs fois déjà combattu les Israélites (Ex. 17.8-16; Nom. 14.39-45; Jg. 3.13).

**les fils de l'Orient.** Généralement des tribus venant du désert de l'Arabie.

v. 4 - **détruisaient les productions du pays.** Les ennemis s'emparaient de ce que les Israélites avaient produit, mais ils détruisaient ce dont ils n'avaient pas besoin ou envie, simplement pour rendre la vie plus difficile à ceux qu'ils opprimaient.

v. 5 - **avec leurs troupeaux et leurs tentes.** Chez de telles tribus nomades, la société entière se déplace.

v. 6 - **Les enfants d'Israël crièrent à l'Éternel.** L'oppression eut l'effet approprié: les Israélites voient leur dépendance de Dieu (voir Lévit. 26.14-45).

v. 8 - **un prophète.** Seules deux personnes dans le livre de Juges sont appelées prophètes: Débora et cet homme dont le nom nous est inconnu.

**Je vous ai fait monter d'Égypte.** L'exode était la preuve que Dieu était capable de délivrer son peuple. Ce rappel servait aussi de reproche au peuple pour ne pas avoir été reconnaissant et fidèle. L'oubli conduit inévitablement à l'apostasie.

v. 11 - **L'ange de l'Éternel.** Au verset 14 il est appelé simplement «l'Éternel».

**battait du froment au pressoir.** On battait normalement le blé dans un espace libre, souvent à l'aide d'un traîneau tiré par des bœufs, afin de détacher les grains des tiges. Gédéon le faisait au pressoir, là où, lors de la moisson des raisins, on pressait les raisins afin d'en extraire le jus. Le pressoir était généralement un rocher évidé, avec une rigole (petit canal) qui laissait passer le jus dans un réceptacle situé plus bas. Gédéon battait le blé là où on ne s'y attendrait pas, sûrement pour éviter que les Madianites le trouvent et l'arrachent. Le fait que Gédéon y battait son blé indique peut-être également que la

moisson n'était pas grande.

v. 12 - **vaillant héros.** Cette salutation semble ironique, compte tenu du fait que Gédéon se cache apparemment de l'ennemi, et compte tenu aussi de la réaction qu'il aura à l'appel de Dieu.

v. 13 - **si l'Éternel est avec nous.** Gédéon change le pronom du singulier au pluriel - l'ange avait dit: l'Éternel est avec *toi*.

**pourquoi toutes ces choses...?** Les conditions d'oppression subies par Israël semblaient, aux yeux de Gédéon, incompatibles avec la présence de Dieu avec la nation (Dt. 31.16,17). Il y a une part de vérité dans les propos de Gédéon, mais l'abandon d'Israël par le Seigneur avait pour but de le faire revenir à Dieu, ce qui avait commencé à se produire (vs. 6,7)

v. 14 - **Cette force que tu as.** Il s'agit peut-être de la force physique que Gédéon déployait en battant son blé, une force que Dieu va augmenter et utiliser.

**N'est-ce pas moi qui t'envoie?** La force de l'homme n'est jamais suffisante, mais Dieu est capable de faire réussir celui qu'il envoie. Il paraît que Gédéon ne savait pas au départ qu'il parlait avec un ange de Dieu, voire avec Dieu lui-même (v. 22).

v. 15 - **avec quoi délivrerai-je Israël?** Les objections de Gédéon ressemblent à celles de Moïse et de Saül (Ex. 3.11; 1 Sam. 9.21).

**ma famille est la plus pauvre en Manassé.** Cette objection reflète la modestie de Gédéon plus que la réalité concernant sa famille: son père avait plus de dix serviteurs (vs. 25,27) et il semble avoir été responsable du sanctuaire villageois de Baal (vs. 25,28-30).

v. 19 - **un épha de farine.** Ce n'était pas une petite offrande pour un temps de pénurie, car un épha faisait entre 16 et 18 kilogrammes.

v. 22 - **voyant que c'était l'ange de l'Éternel.** Les miracles du feu qui sortit du rocher et de la disparition de l'ange devant ses yeux convainquent Gédéon que c'est bien Dieu qui lui a parlé. Il passe alors du doute à la crainte du Dieu très saint (voir Gen. 32.30; Dt. 5.26; Jg 13.22; És. 6.1-5).

v. 24 - **bâtit là un autel.** Probablement comme mémorial et non pour y offrir des sacrifices (Jos. 22.26,27).

**il existe encore aujourd'hui.** C'est-à-dire, il existait encore au moment où le livre des Juges fut rédigé.

v. 25 - **l'autel de Baal qui est à ton père.** Le père de Gédéon est probablement polythéiste (v. 31). La réaction des habitants de la ville suggère que Joas était gardien de l'autel «municipal» ou villageois de Baal.

**pieu sacré.** Le pieu, ou *ashereth*, représentait l'élément féminin, la déesse Ashtaroth, ou Astarté, dans la religion cananéenne. Il s'agissait d'un tronc d'arbre dont on arrachait les branches, sur lequel on gravait des symboles rudes et qu'on plantait en terre en position verticale.

v. 26 - **avec le bois de l'idole.** Gédéon devait se servir du pieu «sacré» pour brûler le taureau. La destruction de l'autel de Baal et de l'image d'Astarté démontrait la futilité de l'idolâtrie.

v. 32 - **le nom de Jerubbaal.** Le nom signifie «que Baal lutte contre lui». Plus tard, des Israélites qui ne voulaient plus qu'on porte des noms qui se référaient au faux dieu ont mis «boscheth» (honte) à la place de «baal». Ainsi, en 2 Samuel 11.21, Gédéon est appelé

«Jerubbéscheth».

v. 39 - **que la toison seule reste sèche.** Une toison est la laine d'un mouton. Ce que Gédéon demande cette fois-ci est un miracle: les principes de condensation et d'évaporation ne permettraient pas que la rosée soit sur le sol et non sur la toison.

## Chapitre 7

v. 2 - **Le peuple... est trop nombreux.** Le nombre d'hommes n'a pas d'importance si Dieu se bat pour Israël (Deut. 20.3,4; 1 Sam. 14.6), et le Seigneur veut enseigner cette vérité au peuple. Il veut surtout empêcher les Israélites d'être orgueilleux et d'attribuer la victoire à leur propre force (Deut. 8.17; És. 10.13-15).

v. 3 - **celui qui est craintif.** Selon la Loi, les lâches étaient exemptés du service militaire parce que leur peur était contagieuse (Deut. 20.8), mais dans ce cas, Dieu cherche surtout à réduire le nombre de soldats.

v. 4 - **que celui-ci aille.** Dieu n'indique pas chaque homme individuellement, mais il établit le critère selon lequel le choix doit s'opérer. (Il en est de même en ce qui concerne le choix des anciens dans les assemblées locales. Dieu ne les désigne pas par prophétie, mais en établissant les critères auxquels les anciens potentiels doivent répondre.)

v. 6 - **en la portant à la bouche avec la main.** Il est possible que Dieu ait choisi ce test de façon arbitraire; par contre, il se peut que les hommes qui buvaient de cette façon montraient par là qu'ils étaient plus vigilants et conscients de ce qui se passait autour d'eux, prêts à réagir, étant capables d'être aux aguets tout en buvant et n'ayant pas besoin de déposer leurs armes pour s'abreuver.

v. 13 - **pain d'orge.** L'orge était la nourriture de base des pauvres et pourrait symboliser aux yeux des Madianites le peuple d'Israël qu'ils opprimaient.

**la tente.** Elle représentait les Madianites, qui étaient nomades et demeuraient dans des tentes.

v. 14 - **l'épée de Gédéon.** L'épée représente, par métonymie, Gédéon lui-même, celui qui la manie.

**Dieu a livré.** Dans ce signe que Dieu donne pour rassurer Gédéon, il est bien précisé une fois de plus que la victoire vient de l'Éternel et non pas de l'homme.

v. 19 - **la veille du milieu.** Avant la période romaine, les militaires divisaient la nuit en trois veilles; la deuxième, celle «du milieu», commençait vers 22h00.

v. 21 - **Ils restèrent chacun à sa place.** Les Israélites n'entrent pas dans le camp des Madianites mais restent aux abords avec leurs flambeaux, criant et sonnait de leurs trompettes. Le panic saisit les Madianites (et probablement leurs chameaux, également).

v. 23 - **Les hommes d'Israël se rassemblèrent.** Ceux qui avaient été renvoyés sont rappelés. Même les peureux ont probablement pris courage au vu de la fuite de l'ennemi.

v. 24 - Les hommes de Nephthali, d'Aser et de Manassé aident Gédéon à poursuivre les Madianites, mais il a besoin des Éphraïmites pour leur bloquer le chemin de devant et les empêcher d'atteindre l'autre bord du Jourdain.

## Chapitre 8

v. 1 - **Les hommes d'Éphraïm.** Ce récit n'est pas à sa place chronologique. Les Éphraïmites apportent les têtes d'Oreb et Zeeb à Gédéon de l'autre côté du Jourdain (7.25), mais ce n'est qu'au 8.4 que Gédéon lui-même arrive au Jourdain et le traverse.

**Une violente querelle.** Ils sont offensés parce que Gédéon ne leur avait pas fait appel au départ quand il convoquait d'autres tribus (6.34,35).

v. 2 - **Le grappillage d'Éphraïm ne vaut-il pas mieux que la vendange d'Abiézer?** Gédéon savait qu'«une réponse douce calme la fureur» (Prov. 15.1), et il ne permet pas à l'orgueil de le pousser à réagir avec colère quand il est accusé injustement. Il suggère aux Éphraïmites que leur rôle et surtout leur succès étaient plus grands que les siens. Il n'avait pas encore réussi à s'emparer des rois de Madian qu'ils poursuivaient (8.12). Ainsi, les «restes» (le grappillage) dans la vigne d'Éphraïm après le travail principal de récolter les raisins, valait mieux que la récolte entière des raisins (la vendange) de la famille de Abiézer, le clan auquel appartenait Gédéon.

v. 3 - **C'est entre vos mains que Dieu a livré les chefs.** Les Éphraïmites étaient venus promptement quand il leur avait demandé d'empêcher la fuite des Madianites (7.24), ils avaient tué les princes madianites, et Gédéon les loua pour ce qu'ils avaient accompli.

v. 4 - **fatigués, mais poursuivant toujours.** Les autres tribus s'occupaient des ennemis dispersés qui se trouvaient encore sur le territoire d'Israël à l'ouest du Jourdain, mais les trois cents hommes choisis par Gédéon poursuivaient de l'autre côté du fleuve ce qui restait de l'armée madianite. Ils se battaient depuis la veille et ils n'avaient pas de provisions.

v. 6 - **La main de Zébach et de Tsalmunna est-elle déjà en ton pouvoir?** La ville de Succoth croyait que la petite armée de Gédéon n'aurait pas la victoire finale sur les Madianites (dont il restait quand même 15.000 hommes), et dans la crainte des représailles elle refuse d'apporter de l'aide. L'expression employée évoque probablement l'ancienne coutume d'amputer les mains des ennemis. Un bas-relief égyptien du temps de Ramsès II montre ses serviteurs en train de compter les mains entassées après sa victoire sur les Hittites.

v. 7,8 - **Je broierai votre chair... je renverserai cette tour.** La réaction de Gédéon aux habitants de Succoth et Penuel est très différente de celle qu'il avait eue quand les Éphraïmites l'accusaient injustement. La raison est peut-être, au moins en partie, due au fait que les Éphraïmites avaient d'abord fait leur devoir envers la nation en portant secours aux efforts de Gédéon avant d'exprimer leur mécontentement. Ils avaient même risqué leurs vies en se battant avec l'ennemi. Ces deux villes, par contre, ont carrément refusé d'aider, ne serait-ce qu'en fournissant du pain et de l'eau.

v. 11 - **Par le chemin de ceux qui habitent sous des tentes.** La route des caravanes.

**L'armée qui se croyait en sureté.** Ces Madianites étaient maintenant à plus de 250 kms du champ de bataille et ne s'attendaient plus à Gédéon et ses hommes.

v. 14 - **les noms des chefs et des anciens.** La liste écrite permet de ne pas laisser échapper l'un des coupables et de ne pas punir un innocent.

v. 15 - **Voici Zébach et Tsalmunna.** Les hommes de Succoth et Penuel avaient refusé d'aider Gédéon sous prétexte qu'il n'avait pas encore saisi les rois madianites. Quand Gédéon leur montra ses prisonniers, il devint clair qu'il allait maintenant accomplir sa promesse de punir ces deux villes.

v. 16 - **châtia... avec des épines du désert.** On ne sait pas exactement de quelle manière Gédéon employa les épines, mais le résultat était apparemment la mort des personnes châtiées (voir le cas de Penuel au verset suivant).

v. 19 - **C'étaient mes frères, fils de ma mère.** Nous ne savons pas quand Zébach et Tsalmunna avaient fait mourir les frères de Gédéon - c'était peut-être avant la bataille décrite au chapitre 7. Les deux rois savent à quel événement Gédéon se réfère, et ils voient une

ressemblance familiale entre ceux qu'ils avaient fait mourir et Gédéon.

**Je ne vous tuerais pas.** Il est probable que Gédéon les tue maintenant en tant que vengeur du sang de ses frères (Nom. 35) plutôt chef de l'armée israélite.

v. 21 - **Lève-toi toi-même, et tue-nous!** - En disant à son fils d'exécuter les deux rois, Gédéon lui donne l'occasion de recevoir de l'honneur (et augmente peut-être la honte pour Zébach et Tsalmunna). Les victimes ont peut-être peur de souffrir davantage aux mains d'un jeune qui n'a ni la force ni l'expérience nécessaires pour les tuer d'un seul coup.

v. 22 - **Domine sur nous.** Gédéon avait fait ses preuves sur le plan militaire (7.1-25), le plan diplomatique (8.1-3), et le plan judiciaire (8.13-21). Le peuple (peut-être s'agit-il seulement des tribus de Manassé, Aser, Zabulon, Nephthali, et Éphraïm, soit celles qui avaient été soumises aux Madianites et que Gédéon avait délivrées) invite Gédéon à établir une dynastie de rois.

v. 24 - **Une demande à vous faire.** Gédéon ne cède pas à la tentation du pouvoir - il reconnaît avec raison que l'Éternel était le roi légitime d'Israël et que Dieu seul avait le droit d'établir un chef sur le peuple; mais il cède à la tentation des richesses. Il demande une partie du butin. (Il y a des situations où il est mieux de se garder soigneusement d'en tirer un avantage matériel - voir les cas d'Abraham en Gen. 14.21-23 et d'Élisée en 2 Rois 5.16,26.)

**Ils étaient Ismaélites.** Les Madianites étaient descendants d'Abraham par Keturah (Gen. 25.1,2), alors que les Ismaélites étaient descendants d'Abraham par Agar (Gen. 25.12-18). Mais le terme «Ismaélite» semble parfois se référer de façon générale à n'importe quel peuple nomade (Gen. 37.25-28; 39.1).

v. 26 - **Mille sept cents sicles d'or.** Environ 10,2 kilos.

v. 27 - **Un éphod.** Soit un habit ordinaire (1 Sam. 2.18), soit un habit sacerdotal (Ex. 28.5-14). Selon certains, il peut s'agir d'une image.

**un piège pour Gédéon et sa maison.** Gédéon n'avait probablement pas eu l'intention de faire du butin un objet d'adoration idolâtre, mais les Israélites l'en firent un, néanmoins. Il est possible que Gédéon et sa famille aient tiré un profit matériel des honneurs idolâtres rendus à l'éphod par les Israélites.

v. 30 - **Fils, issus de lui.** Ses fils biologiques, non adoptifs. Ses enfants, étant de ses femmes, ont les droits d'héritiers, ce qui n'était pas le cas des enfants des concubines (esclaves) ou des enfants illégitimes (voir Juges 11.1,2).

v. 31 - **Le nom d'Abimélech.** Ce nom signifie «mon père est roi». Il est probable que ce soit sa mère qui lui ait donné ce nom, puisque Gédéon lui-même avait refusé de devenir roi. En Genèse 29 c'étaient Léa et Rachel, plutôt que Jacob, qui choisissaient les noms de leurs enfants.

v. 34 - **Ne se souvinrent point de l'Éternel.** Il paraît qu'Israël voit l'Éternel comme étant le dieu du besoin spectaculaire, mais qu'il accepte les dieux cananéens comme étant les «dieux de tous les jours». Quand il ne voit pas de situation grave sur le plan national, il oublie facilement le Seigneur.

**Point d'attachement pour la maison de Jérubbaal.** Après avoir voulu créer impulsivement de la famille de Gédéon une dynastie royale, le peuple inconstant l'oublie très vite, au point de permettre la quasi-extinction de sa famille aux mains d'Abimélech.

## Chapitre 9

v. 2 - **Vaut-il mieux que soixante-dix hommes... dominant sur vous, ou qu'un seul homme domine sur vous?** Il est vrai que soixante-dix chefs produiraient probablement le chaos, mais il n'existe aucune preuve que tous les soixante-dix fils de Gédéon voulaient régner (ni même qu'aucun d'eux n'ait manifesté ce désir). La parabole de Jothan suggère justement qu'aucun d'eux n'aurait accepté d'être roi (9.7-13; voir aussi 8.23).

v. 4 - **La maison de Baal-Berith.** Le temple d'un faux dieu (8.33).

**des misérables et turbulents.** Selon la Bible en français courant, des «vauriens et des aventuriers».

v. 5 - **Il tua ses frères... sur une même pierre.** Il les tue non pas au cours d'une bataille; il s'agit d'une exécution politique.

v. 6 - **Près du chêne planté dans Sichem.** voir Josué 24.26.

v. 7 - **Sur le sommet de la montagne de Garizim.** Sichem se trouve entre le mont Garizim au nord et le mont Ébal au sud, qui constitue une sorte d'amphithéâtre naturel dans lequel une voix s'entend facilement sur une grande distance (voir Deut. 27.12,13).

v. 9 - **Mon huile, qui m'assure les louanges de Dieu.** L'huile était employée dans la présentation des sacrifices et pour les lampes dans le tabernacle (Lév. 2.1-16; Ex. 30.24,25; etc.).

v. 13 - **Mon vin, qui réjouit Dieu.** Les lois sur le culte juif exigeaient qu'on offre à Dieu des libations de vin (Ex. 29.40; Lév. 23.13; Nom. 15.10; etc.).

v. 15 - **Réfugiez-vous sous mon ombrage.** Les propos du buisson d'épines sont absurdes, car il ne peut offrir aucun ombrage aux arbres.

**un feu sortira.** Il représente, par contre, un danger, car les épines sèches prennent feu facilement (Ex. 22.6), ce qui menace même les grands cèdres de Liban.

v. 20 - **qu'un feu sorte d'Abimélec et dévore les habitants de Sichem.** Le buisson d'épines dans la parabole représente Abimélec, et le cèdre représente Sichem. Jotham prédit qu'Abimélec n'offrira aucune protection, mais que l'accord entre lui et les hommes de Sichem (qui n'a pas été conclu avec intégrité) aura pour résultat leur destruction mutuelle.

v. 21 - **à Beer.** Le mot signifie «puits». Il peut s'agir d'une abréviation pour Beer-Schéba, au Juda, ou pour Beéroth, près de Guibéon, ou se référer à une localité qui nous est inconnue.

v. 22 - **Abimélec avait dominé... sur Israël.** Le mot hébreu traduit par «dominer» (*sarar*) est différent du mot traduit ailleurs par «régner» (*malak*) (cf. 1 Sam. 13.1; 2 Sam. 2.10; 5.5; 1 Rois 14.21; etc.). Ceci reflète probablement le refus des Israélites de considérer Abimélec comme étant un roi légitime, ou peut-être l'étendu limité de son territoire. Le livre de Juges ne le décrit nulle part comme juge. Il n'était donc ni roi légitime ni juge, mais simple usurpateur.

v. 23 - **un mauvais esprit.** Il ne s'agit ni d'un esprit pécheur (rebelle à Dieu) ni d'un esprit qui tente l'homme à pécher, mais plutôt d'un esprit qui cause l'affliction ou le châtement. Le mot hébreu, *raah*, traduit par «mauvais», communique parfois l'idée de malheur, calamité ou trouble (cf. 1 Sam. 6.9; 10.19; Jér. 2.27,28).

v. 24 - **leur sang retombât sur Abimélec... et sur les habitants de Sichem.** Dieu leur permettra de se punir les uns les autres pour le crime commis contre la famille de Gédéon.

v. 26 - **Gaal, fils d'Ébed.** Litt. «fils d'un esclave». Il était peut-être non-israélite (voir v. 28). **Les habitants de Sichem eurent confiance en lui.** Gaal est probablement au courant de la discorde entre Abimélec et Sichem et en profite pour gagner la loyauté des hommes de

la ville.

v. 28 - **Servez les hommes de Hamor, père de Sichem.** Gaal fait appel à l'héritage cananéen de Sichem (voir Gen. 34). Son argument était apparemment: «Puisque Abimélec est un descendant de Gédéon, un Israélite et non pas un descendant de Hamor, nous devrions rejeter le joug de cet étranger et nous libérer».

v. 30 - **Zébul.** Un allié ou chef désigné par Abimélec.

v. 36 - **C'est l'ombre des montagnes.** Zebul essaie de gagner du temps pour Abimélec en faisant croire à Zebul que ses yeux le trompent et qu'il n'y a aucun danger.

v. 41 - **Aruma.** Après la bataille, Abimélec se retire à Aruma, à huit kilomètres au sud-est de Sichem, peut-être pour se regrouper. Zebul, entretemps, réussit à expulser Gaal et ses hommes de la ville.

v. 45 - **attaqua la ville.** Abimélec se venge sur Sichem pour son infidélité envers lui.

**y sema du sel.** Une action qui manifeste sa haine et son souhait que, quand ce lieu aurait été entièrement détruite comme ville, il ne puisse même pas servir de champ fertile (voir 2 Rois 3.25). Sichem fut reconstruite (fortifiée) plus tard par Jéroboam (1 Rois 12.25).

v. 49 - **l'incendièrent avec ceux qui y étaient.** Ainsi s'accomplit la malédiction de Jotham (v. 20).

v. 50 - **Il assiégea Thébets.** Cette ville, située environ 10 kms. au nord-est de Sichem, avait sans doute pris part à la rébellion de Sichem contre Abimélec.

v. 52 - **s'approcha de la porte.** Dans sa soif de vengeance Abimélec agit avec imprudence et s'expose au danger. Sa mort honteuse et sa conduite insensée sont devenues proverbiales en Israël (2 Sam. 11.21).

v. 56 - **Dieu fit retomber.** Sans action miraculeuse, Dieu était néanmoins à l'œuvre pour punir Abimélec et les Sichémites de leurs crimes contre la famille de Gédéon (voir vs. 23,24).

## Chapitre 10

v. 2 - **fut juge en Israël pendant vingt-trois ans.** Il n'est pas dit de quel ennemi Thola aurait délivré Israël, mais la durée de son activité en tant que juge suggère qu'il avait une influence stabilisante.

v. 3 - **Jair.** Il portait apparemment le nom de son ancêtre (Nom. 32.39-42).

v. 4 - **trente fils, qui montaient sur trente ânes.** Une indication de sa prospérité et de son prestige. Ses fils l'aidaient probablement dans l'administration des **trente villes, appelées encore aujourd'hui bourgs de Jair.** Ces villes n'avaient pas été établies par ce Jair, mais il est possible qu'il les ait fortifiées ou rétablies.

v. 6 - **les Baals et les Astartés.** Voir notes sur 2.11,13.

**les dieux de Sidon.** Les Sidoniens servaient et Baal (1 Rois 16.31) et Astarté (1 Rois 11.5).

**les dieux de Moab.** Kemosch (1 Rois 11.7), appelé aussi Malcam et Milcom.

**les dieux des fils d'Ammon.** Milcom et Moloc (1 Rois 11.5,7).

**les dieux des Philistins.** Dagon était leur dieu principal (Jg 16.23; 1 Sam. 5.1-5).

v. 7 - **entre les mains des Philistins et entre les mains des fils d'Ammon.** Ces oppressions étaient apparemment simultanées mais de sens opposés, les Philistins venant de l'ouest et les Ammonites de l'est.

v. 11- **Ne vous ai-je pas délivrés des Égyptiens.** (Ex. 14.30). **des Amoréens.** (Nom. 21.21-26). **des fils d'Ammon.** (Jg 3.13s). **des Philistins.** (Jg. 3.31).



v. 12 - **des Sidoniens.** Ils faisaient peut-être partie de l'armée de Jabin en Juges 4, mais ils ne sont pas mentionnés explicitement. **Amalek.** (Ex. 17.8-15; Jg 3.13; 6.3). **Maon.** Certains, y compris les traducteurs de la version des Septante, considèrent ce mot comme étant un autre nom pour Madian. (Jg. 6-8). D'autres pensent que les Maonites faisaient partie des «enfants de l'Orient» (Jg. 6.3). Le mot se trouve aussi en 2 Chron. 26.7).

v. 14 - **Allez, invoquez les dieux que vous avez choisis.** Dieu dit aux Israélites, avec sarcasme, bien sûr, de faire appel aux dieux païens qu'ils avaient adorés. Il était déjà évident que ces dieux ne leur apportaient aucun secours et ils avaient mal fait de les servir.

v. 15 - **traite-nous comme il te plaira.** Ils reconnaissent la souveraineté de Dieu et se soumettent à sa discipline (1 Sam. 3.18; 2 Sam. 15.26), mais ils comptent aussi sur sa compassion (2 Sam. 24.14).

## Chapitre 11

v. 1 - **Galaad.** Galaad était le père de Jephthé; ce n'est pas une référence à la région où il habitait, qui s'appelait Galaad (vs. 7,8).

v. 3 - **le pays de Tob.** Se trouvait à 24 kms au nord-est de Ramoth en Galaad - ainsi à l'est d'Israël et au nord d'Ammon.

**Des gens de rien.** Voir Jg. 9.4 et 1 Sam. 22.2.

v. 7 - **N'avez-vous pas eu de la haine pour moi?** Le «vous» dans la phrase ne se réfère probablement pas aux frères de Jephthé mais à des personnes d'influence dans le secteur qui étaient au courant de la situation mais qui, par leur silence, avaient soutenu les actions de ses frères.

**Pourquoi venez-vous à moi maintenant que vous êtes dans la détresse?** Jephthé n'a pas un esprit de vengeance, mais il exprime ses sentiments. Il se trouve dans la même situation où Dieu se trouve souvent: quand le trouble est là, les hommes se tournent vers lui; autrement, ils l'oublient.

v. 11 - **Jephthé répéta devant l'Éternel.** La foi de Jephthé se voit ici et au verset 9. Il veut que l'Éternel ait une part dans les décisions, et il reconnaît que la victoire ne sera possible qu'avec l'aide de Dieu.

v. 12 - **envoya des messagers.** Jephthé chercha une solution diplomatique plutôt que militaire.

v. 15 - **Israël ne s'est point emparé du pays de Moab, ni du pays des fils d'Ammon.** Le territoire que les Ammonites réclamait leur avait été arraché d'abord par Moab; les Amoréens, sous le roi Sihon, avaient par la suite enlevé le même territoire de Moab et l'occupaient encore au moment où Israël arriva. Israël demanda simplement l'autorisation de passer par le pays pour se rendre en Canaan, mais les Amoréens l'attaquèrent. Dans ces conditions Israël combattit Sihon et son peuple et s'empara du pays (Nom. 21.21-26).

v. 21 - **L'Éternel, le Dieu d'Israël, livra Sihon et tout son peuple entre les mains d'Israël.** L'argument de Jephthé, c'est que Dieu avait donné le territoire à son peuple; Israël avait donc droit de le posséder. On voit encore la foi de Jephthé.

v. 23 - **L'Éternel... a chassé les Amoréens.. est-ce toi qui aurais la possession?** C'est l'Éternel qui avait décidé le combat, et il n'était pas intervenu pour donner le pays aux Ammonites, qui ne l'adoraient pas. Dieu avait agi en faveur de son peuple, Israël.

v. 24 - **Ce que ton dieu Kemosch te donne.** Kemosch était normalement considéré comme le dieu des Moabites, alors que Milcom était le dieu des Ammonites. On a suggéré

qu'un roi moabite régnait sur les Ammonites à cette époque, ou qu'une alliance moabite-ammonite avait fait que les deux peuples honoraient les deux divinités, ou que Jephthé avait confondu les dieux de ces deux pays. Dans tous les cas, son argument est apparemment ceci: «Vous devez vous contenter de ce que votre dieu vous donne, puisqu'il ne peut évidemment pas vous donner davantage.»

v. 25 - **Vaux-tu donc mieux que Balak... roi de Moab?** Les Moabites, qui avaient possédé le territoire en question plus récemment que les Ammonites, ne l'avaient pas contesté avec Israël. Pourquoi donc les Ammonites lui feraient-ils la guerre à ce sujet?

v. 26 - **Voilà trois cents ans.** Pendant trois siècles Israël avait occupé ce territoire sans que les Ammonites le contestent. Il n'était donc pas raisonnable de le réclamait maintenant - il y avait prescription.

v. 27 - **Je ne t'ai point offensé, et tu agis mal.** «Je» se réfère à Israël, et non à Jephthé. Jephthé parle au nom d'Israël et dit que, dans ce conflit, le tort était du côté d'Ammon.

v. 29 - **Il traversa Galaad et Manassé.** Peut-être afin de recruter encore des soldats pour la bataille qui se préparait.

v. 31 - **quiconque sortira des portes de ma maison... je l'offrirai en holocauste.** Le terme en hébreu pourrait se traduire soit par «celui qui sortira» ou «ce qui sortira». Ce n'était pas un mot qui, comme «quiconque» en français, désigne spécialement une personne plutôt qu'un animal - il pouvait se référer à l'un ou à l'autre. La réaction de Jephthé au verset 35 indique qu'il n'avait pas pensé à sa fille quand il faisait son vœu, bien qu'elle soit son enfant unique. (En plus, elle était vierge, et sa mort mettrait fin à la lignée de Jephthé.) Au contraire, il pensait probablement aux bêtes qui se promenaient librement dans les cours des maisons et même dans les tentes. Néanmoins, son vœu était irréfléchi, car il aurait dû prévoir la possibilité que ce soit sa fille (ou une autre personne) qui sorte premièrement de la cour/maison quand il revenait de la guerre.

**sera consacré à l'Éternel, et je l'offrirai.** Selon certains, cette partie du verset pourrait se traduire «sera consacré à l'Éternel ou je l'offrirai en holocauste». (Ils estiment que la fille de Jephthé devait simplement rester vierge jusqu'à sa mort, et qu'au verset 37 elle veut passer deux mois à lamenter le fait qu'elle n'aurait plus le droit de se marier.) Mais cette traduction n'est que d'un tant soit peu plausible. La conclusion la plus naturelle est qu'il était question de faire un holocauste (sacrifice consumé par le feu). Ce n'est qu'à partir du Moyen Âge que des commentateurs commencèrent à chercher d'autres explications que la plus naturelle.

v. 32 - **L'Éternel les livra entre ses mains.** C'est bien à Dieu que l'auteur attribue la victoire.

v. 35 - **j'ai fait un vœu à l'Éternel, et je ne puis le révoquer.** Certes, l'exemple de Jephthé montre l'importance de réfléchir bien avant de faire un vœu (Éccl. 5.1-6) ou même de dire quoi que ce soit (Matt. 12.36,37). Mais Jephthé ne devait pas accomplir son vœu, au moins pas dans les termes qu'il avait employés. La loi de Moïse interdisait clairement de sacrifier ses enfants, que ce soit à un faux dieu (Lév. 18.21; 20.2-5) ou à l'Éternel (Deut. 12.31; 18.10). En plus, il semble que la loi contenait des provisions pour le rachat ou la substitution d'une personne ou un animal promis par vœu (Lév. 27.1-13). S'il s'agissait d'un animal qui pouvait être offert en sacrifice, on n'avait pas le droit d'offrir un autre à sa place; mais s'il était question «d'animaux impurs, qui ne peuvent être offerts en sacrifice à l'Éternel», le sacrificateur faisait l'estimation de sa valeur et celui qui avait fait le vœu était obligé d'accepter la décision du sacrificateur. Pour ce qui concernait des personnes, le montant pour le rachat

était précisé dans la loi. Il semble donc que Jephthé, malgré sa foi sincère et manifeste en Dieu (voir Hébr. 11.32-40), était ignorant de ces éléments de la loi. On ne peut qu'admirer sa soumission à l'égard de ce qu'il pensait être la volonté de Dieu, malgré la douleur profonde que cette soumission aurait certainement produite. Son attitude ressemble à celle d'Abraham, qui était prêt à sacrifier son «unique» (Gen. 22.1-18). Mais le sacrifice de Jephthé ne pouvait être agréable à Dieu. De même aujourd'hui, certaines personnes manifestent un grand zèle pour Dieu et font des sacrifices énormes pour le servir, mais tout cela est en vain parce que non conforme à la Vérité (voir Rom. 10.1,2; Matt. 7.21-23).

v. 36 - **traite-moi selon ce qui est sorti de ta bouche.** Il faut louer la foi et la piété de la fille de Jephthé. Elle préfère mourir au lieu de pousser son père à ne pas honorer un vœu qu'il a fait à Dieu. Au lieu de plaider pour sa propre vie, elle dit à son père d'accomplir sa parole.

v. 37 - **je pleurerai ma virginité.** La mort est presque toujours difficile à accepter, mais mourir sans se marier et sans laisser des enfants était une tragédie inexprimable pour une fille israélite.

v. 39 - **elle revint.** Elle aurait pu profiter des deux mois de liberté pour s'enfuir et se sauver la vie. Mais comme son père, elle garda sa parole.

## Chapitre 12

v. 1 - **sans nous avoir appelés.** L'accusation des hommes d'Éphraïm contre Jephthé rappelle leur plainte contre Gédéon en Juge 8.1,2.

v. 2 - **quand je vous ai appelés.** Jephthé se défend en disant qu'il avait, en fait, demandé aux Éphraïmites de venir à son secours, mais qu'ils n'avaient pas répondu à l'appel. Le texte ne précise pas quand Jephthé avait demandé aux Israélites du côté occidental du Jourdain de l'aider. Peut-être que son appel avait été général et que les Éphraïmites voulaient une invitation spéciale. Dans tous les cas, leur réaction est orgueilleuse et indigne: ils devaient plutôt féliciter Jephthé et ses hommes de leur courage et les remercier de ce qu'ils avaient fait pour le peuple de Dieu. Malheureusement, il n'est pas rare que ceux qui ne participent pas activement à l'œuvre de Dieu sont sévères dans leurs critiques de ceux qui font le travail.

v. 3 - **L'Éternel les a livrés.** Jephthé honore toujours Dieu dans ces paroles. Il est très conscient de la main de Dieu dans sa vie et dans les affaires d'Israël.

v. 5 - **s'empara des gués du Jourdain.** Les Éphraïmites avaient traversé le Jourdain afin de se battre contre Jephthé et les hommes de Galaad. En saisissant les gués où l'eau du Jourdain était peu profonde et leurs ennemis pourraient retraverser le fleuve à pieds, les Galaadites fermèrent la route derrière les Éphraïmites pour les empêcher de battre en retraite.

v. 6 - **schibboleth.** Le mot signifie «épi de grain», mais sa signification n'a pas d'importance dans le contexte; c'est la prononciation qui comptait. Une légère différence régionale dans la façon de parler hébreu dévoilait qui était d'Éphraïm et qui était de Galaad.

v. 7 - **Jephthé fut juge en Israël pendant six ans.** Il est probable que son influence se limitait principalement à l'est du Jourdain où les anciens avaient fait un accord avec lui au préalable (Jg. 11.8-11).

v. 8 - **Ibzan de Bethléhem.** Cet homme n'est pas mentionné ailleurs, et il n'est pas précisé s'il était de Bethléhem de Zabulon (Jos. 19.15) ou Bethléhem de Juda (Jg. 17.7).

v. 11 - **Élon de Zabulon.** Cet homme non plus n'est mentionné ailleurs dans la Bible.

v. 13 - **Abdon, fils d'Hillel.** Encore un juge au sujet duquel nous n'avons pas d'autres

détails.

v. 14 - **qui montaient sur soixante-dix ânon.** Voir note sur Juges 10.4.

v. 15 - **à Pirathon.** Situé possiblement à dix kms. au sud-ouest de Sichem; c'était la ville de Benaja, capitaine de David (2 Sam. 23.30).

### Chapitre 13

v. 1 - **l'Éternel les livra entre les mains des Philistins.** Le récit de l'oppression philistine et de la délivrance commencée par Samson est différent des autres en certains détails: l'oppression n'est pas décrite, et il n'est pas dit que les Israélites ont crié à Dieu de les délivrer. Certains commentateurs ont dépeint Samson comme un homme charnel et faible (moralemment), insoumis envers Dieu, égoïste, coléreux et sans zèle pour son peuple et son Dieu. En fixant leur attention sur sa folie dans l'affaire de Delila, ils interprètent tous les autres événements de sa vie d'une manière aussi défavorable. L'Épître aux Hébreux, par contre, le cite parmi les héros de la foi (Héb. 11.32-34). Évidemment, Samson n'était pas aussi mauvais que certains l'ont cru.

v. 2 - **Tsorea.** Se trouve à 23 kms. à l'ouest de Jérusalem.

v. 4 - **ne bois ni vin ni liqueur forte.** Les instructions sont les lois qui réglent le vœu de naziréat (Nom. 6.1-21). (Le mot hébreu, *nazir*, signifie consacrer, dévouer.) Les liqueurs fortes comprenaient toute boisson alcoolisée dérivée d'une source quelconque en dehors du raisin (par ex. des céréales ou d'autres fruits).

**ne mange rien d'impur.** Les détails sur les aliments impurs se trouvent en Lévit. 11.1-47; Deut. 14.3-21).

v. 5 - **consacré à Dieu dès le ventre de sa mère.** Le vœu du naziréat était normalement volontaire, mais dans le cas de Samson et de Samuel (1 Sam. 1.11) il était imposé avant la naissance.

**commencera à délivrer Israël de la main des Philistins.** C'est Samuel qui achèverait cette délivrance (1 Sam. 7.3-13). L'annonce de la naissance de Samson par un ange le place dans un groupe privilégié (Isaac, Jean-Baptiste, Jésus...).

v. 12 - **si ta parole s'accomplit** - D'autres traductions mettent «quand ta parole s'accomplira» (Colombe, Français courant, Darby, Jérusalem) ou même «puisque ta parole va se réaliser» (TOB). Il est donc évident qu'il ne faut pas entrevoir un doute dans les propos de Manoach concernant ce que l'ange avait dit. Il demande simplement des renseignements supplémentaires.

v. 17 - **Quel est ton nom, afin que nous te rendions gloire.** Manoach ne comprend pas que la gloire doit revenir, non pas au messager, mais à l'Éternel.

v. 18 - **merveilleux.** Le mot hébreu, *peley*, signifie également «incompréhensible».

v. 22 - **nous allons mourir, car nous avons vu Dieu.** voir Ex. 33.20 et notes sur Juges 6.22.

v. 25 - **l'esprit de l'Éternel commença à l'agiter.** Le texte ne précise pas ce que Dieu poussa à Samson à faire, à moins que ce soit le fait de descendre à Timna et de s'intéresser à la jeune femme philistine (14.1-3).

### Chapitre 14

v. 3 - **prendre une femme chez les Philistins, qui sont incirconcis.** Étant, comme les Israélites, des envahisseurs en Palestine, les Philistins n'étaient pas cités explicitement

parmi les peuples avec lesquels il était défendu aux Israélites de se marier (Ex. 34.11-16; Deut. 7.1-3). Néanmoins, les parents de Samson reconnaissaient qu'un mariage avec une Philistine serait contraire à l'esprit de la loi qui visaient non seulement la séparation d'avec des peuples dont les péchés avaient incité Dieu à ordonner leur destruction, mais qui visaient également la préservation spirituelle des Israélites qui seraient certainement induits dans l'idolâtrie par cette association intime avec les païens. Les Philistins, comme les autres, servaient des idoles. À la lumière de 13.25, («l'esprit de l'Éternel commença à l'agiter»), il est plus que possible que ce soit l'Esprit de Dieu qui ait influencé, voire ordonné, Samson à initier une relation avec cette Philistine particulière. Nous ne pouvons pas nous prononcer sur les mobiles de Samson dans cette affaire.

v. 6 - **L'esprit de l'Éternel saisit Samson.** voir note sur 3.10.

**sans avoir rien à la main, Samson déchira le lion.** Il est probable que Samson apprenait ici qu'il pouvait et devait compter sur Dieu, qui lui donnerait la force nécessaire au moment opportun.

v. 8 - **il se rendit de nouveau à Timna pour la prendre.** Il n'est pas clair s'il s'agit ici du même déplacement décrit au verset 10 ou bien d'une autre visite dont nous ne connaissons pas le sens.

v. 9 - **avait pris ce miel dans le corps du lion.** On a souvent dit qu'en faisant cela, Samson violait une condition du vœu du naziréat (Nom. 6.6-9) (en supposant que sa consécration était bien celle du naziréat décrite dans la loi mosaïque). Mais en réalité, le langage employé dans l'interdiction de contact avec un mort se réfère uniquement à «une personne» (héb. *nephesh*) morte. En fait, le même langage est employé dans la défense aux sacrificateurs de se souiller par le contact avec des morts (Lév. 21.11). Et pourtant, leur travail, ordonné par Dieu, les obligeait d'être régulièrement en contact avec les cadavres des animaux sacrifiés.

v. 10 - **fit un festin.** Tandis qu'il semble probable que le festin ait compris du vin et des boissons fortes, il n'est pas nécessaire de supposer que Samson en a bu lui-même. S'il était réellement naziréen, de telles boissons lui auraient été interdites (Nom. 6.3,4). S'il lui était défendu de consommer de l'alcool et qu'il en a consommé lors du festin, n'aurait-il pas perdu sa force, comme il en est arrivé quand il fut rasé?

v. 15 - **le septième jour.** Dans l'ancienne version grecque, la Septante, le mot «quatrième» se trouve à la place de «septième», qui paraît dans les manuscrits hébreux. La différence entre les deux chiffres en hébreu est une seule lettre. Si l'original disait bien «quatrième», on comprendrait plus facilement comment la femme de Samson aurait eu le temps de le fatiguer jusqu'à ce qu'il lui explique l'énigme.

v. 17 - **pendant les sept jours.** La femme demandait peut-être par sa propre curiosité pendant les premiers jours, et puis avec une motivation beaucoup plus urgente après la menace de ses compatriotes.

v. 18 - **si vous n'aviez pas labouré avec ma génisse.** Samson sait qu'ils avaient eu la réponse auprès de sa femme, car il ne l'avait dévoilée à personne d'autre.

v. 19 - **L'esprit de l'Éternel le saisit.** Samson n'agissait pas par simple rancune pour avoir perdu un pari, mais comme «juge» appelé par le Dieu qui veut démontrer aux Philistins que c'est Lui leur ennemi le plus formidable. C'était l'Éternel qui les combattait dans la personne de Samson.

**Askalon.** À 37 km. au sud-ouest de Timnah; Compte tenu de la distance, on n'aurait peut-être pas associé la mort de ces trente personnes au don de trente vêtements de rechange

lors du festin.

## Chapitre 15

v. 1 - **alla voir sa femme, et lui porta un chevreau.** Selon certaines coutumes, l'épouse restait chez son père après un festin tel que celui décrit au chapitre 14. Selon d'autres coutumes, elle accompagnait son nouveau mari chez lui après le festin; si elle ne le faisait pas, ce serait à cause d'un désaccord. Si le mariage de Samson devait suivre cette deuxième sorte de coutume, le chevreau représentait probablement un gage de réconciliation.

v. 3 - **cette fois, je ne serai pas coupable.** Samson estime qu'il est victime d'une injustice dans cette affaire et a droit de se venger sur les Philistins pour avoir frustré son projet de mariage.

v. 4 - **trois cents renards.** Le mot traduit par «renard» peut se référer aussi au chacal (une sorte de chien sauvage), qui vit en meutes (groupes). Il aurait été plus facile d'en réunir trois cents, mais qu'il s'agisse de renard ou de chacal, ce fut un exploit impressionnant.

**mit un flambeau entre deux queues.** Les bêtes attachées se battaient entre eux tout en essayant de se libérer du flambeau; ils allaient donc dans tous les sens, ce qui faisait répandre davantage le feu.

v. 5 - **les tas de gerbes, le blé sur pied.** Les renards (ou chacals) firent embraser le blé déjà moissonné et aussi le blé qu'on s'apprêtait à couper. C'était un coup grave à l'économie philistine.

v. 7 - **Je ne cesserai qu'après m'être vengé de vous.** L'action des Philistins contre la femme et beau-père de Samson ne fait qu'intensifier le conflit. Les efforts de Samson de se venger sont motivés par de fortes émotions personnelles, mais dans chaque cas ils servent également à avancer l'objectif de Dieu d'initier un conflit par lequel la délivrance d'Israël aurait lieu.

v. 8 - **dos et ventre.** Litt. «jambe sur cuisse», une expression proverbiale qui signifie simplement qu'il les battit copieusement.

v. 9 - **Léchi.** Cet endroit nous est inconnu aujourd'hui, mais le nom signifie «mâchoire» et fut probablement donné après que Samson y a tué les Philistins (vs. 15-17).

v. 11 - **trois mille hommes de Juda descendirent... et dirent à Samson: Ne sais-tu pas que les Philistins dominant sur nous?** Ici nous trouvons l'une des plus grandes tragédies du récit tout entier. Les hommes de Juda font preuve de complaisance et d'un désir de préserver la situation telle qu'elle existait, malgré les actions de Dieu pour initier leur délivrance. Au lieu de venir au secours de Samson, compte tenu surtout de ses victoires récentes, ils reprochent celui qui pourrait les libérer.

v. 12 - **Samson leur dit : Jurez-moi que vous ne me tuerez pas.** Il aurait pu les décimer, mais il se soumit à ses compatriotes lâches et réserve la destruction pour les ennemis de Dieu plutôt que le peuple élu.

v. 13 - **cordes neuves.** Les cordes neuves, n'étant pas usées et affaiblies par le temps, devaient être plus capables de lier efficacement Samson.

v. 15 - **une mâchoire d'âne fraîche.** Comme la mâchoire était fraîche, elle était plus lourde, les dents étaient encore intactes, et l'os n'était pas fragile et cassant. Voir note sur 14.9.

v. 16 - **avec une mâchoire d'âne, un monceau, deux monceaux.** Les mots hébreux pour âne et monceau sont les mêmes (*chamor*), ce qui donne un jeu de mots: «*bilchi hachamor chamor chammortayim*».

v. 17 - **Ramath-Léchi**. «colline de la mâchoire».

v. 18 - **il invoqua l'Éternel... maintenant mourrais-je de soif?** La situation est ironique - après avoir démontré si clairement la présence de Dieu, Samson exprime un manque de foi en lui et ses provisions. Par contre, on pourrait montrer plus de clémence envers Samson dans l'interprétation de cette scène. On pourrait souligner que Samson donne gloire à Dieu pour l'exploit qu'il venait de réaliser, et qu'il se confie en Dieu dans son moment de détresse. Au lieu de supposer qu'il ne pense qu'à lui-même et son sort personnel, on pourrait facilement conclure qu'il est conscient de sa vocation noble et du choix d'Israël comme peuple de Dieu, et qu'il ne supporte donc pas l'idée d'être dominé par les incirconcis. Il espérait encore servir dans le plan de Dieu pour délivrer Israël. Cette idée est appuyée par le dernier verset du chapitre.

v. 19 - **En-Hakkoré**. «source de celui qui invoque».

v. 20 - **fut juge en Israël... pendant vingt ans**. Dans ce contexte «juge» n'a rien à voir avec une activité judiciaire ou même avec l'idée de diriger le peuple. Il est question simplement des efforts de Samson de libérer Israël du joug des Philistins (13.5), et habituellement il travaillait seul.

## Chapitre 16

v. 2 - **ils restèrent tranquilles toute la nuit**. Les hommes de Gaza faisaient confiance à la muraille et aux portes de la ville pour maintenir Samson «captif» jusqu'au matin.

v. 3 - **les battants de la porte de la ville et les deux poteaux**. Les portes des villes d'antiquité étaient souvent faites de bois recouvert de métal pour résister au feu; elles étaient généralement épaisses et attachées intégralement aux poteaux.

**les porta... en face d'Hébron**. Hébron se trouve à 60 kms à l'est de Gaza, ce qui rend cet exploit encore plus extraordinaire.

v. 4 - **il aime une femme... Delila**. On suppose souvent que Delila était une femme philistine, mais le texte ne précise pas sa nationalité. En fait, son nom est d'origine sémitique. Dans tous les cas, les Philistins la recrutent pour son influence sur Samson. La relation avec Delila semble avoir été de la fornication - le mariage n'est pas mentionné. À cause de cette femme, Samson perdra de vue sa vocation sainte et sa position privilégiée comme serviteur de Dieu; malheureusement, beaucoup de serviteurs de Dieu au cours des siècles sont tombés, eux aussi, dans le piège de la séduction sexuelle.

v. 5 - **nous te donnerons chacun mille et cent sicles d'argent**. Étant donné que les Philistins avaient cinq villes majeures et un prince ou chef pour chaque ville, ils offrent à Delila 5.500 pièces d'argent au total. Joseph fut vendu pour vingt pièces d'argent (Gen. 37.28), et Jésus pour trente (Matt. 26.15). On voit donc à quel point les Philistins craignaient Samson et voulaient le neutraliser.

v. 6 - **dis-moi... d'où vient ta grande force, et avec quoi il faudrait te lier pour te dompter**. Delila demande sans ambages. Samson le prend comme un jeu, sans avoir raison particulière de soupçonner un complot.

v. 9 - **un cordon d'étaupe** - L'étaupe est un sous-produit fibreux du lin ou du chanvre utilisé dans la fabrication de cordons.

v. 10 - **indique-moi avec quoi il faut te lier**. Cette fois-ci Samson devait être méfiant.

v. 13 - **tisser les sept tresses de ma tête**. Samson s'approche maintenant dangereusement de la vérité. On se demande pourquoi il ne reconnaît pas déjà que cette

femme cherche à lui faire du mal, ou s'il le reconnaît, pourquoi il ne la quitte pas.

v. 15 - **Comment peux-tu dire : Je t'aime ! puisque ton cœur n'est pas avec moi ?** L'ironie, l'hypocrisie et l'audace de sa question nous étonnent. C'est elle qui trahit Samson et qui ne l'aime évidemment pas.

v. 17 - **Si j'étais rasé, ma force m'abandonnerait.** Le fait de se raser la tête marquait la fin du vœu du naziréat (Nom. 6.13-20).

v. 19 - **Elle l'endormit sur ses genoux.** La bassesse et l'insensibilité de sa trahison sont soulignées par ce détail.

v. 20 - **Il ne savait pas que l'Éternel s'était retiré de lui.** Une des déclarations les plus tristes de toute la Bible. Combien d'autres personnes ont pensé que leurs infidélités n'auraient aucun effet sur leur relation avec Dieu et qu'il ne pourrait jamais leur refuser sa protection et ses bénédictions. Voir aussi Nomb. 14.40-45.)

v. 21 - **lui crevèrent les yeux.** voir aussi 2 Rois 25.7. La perte de sa force et de sa vue semblent refléter la faiblesse morale et la cécité spirituelle.

**Il tournait la meule dans la prison.** Il employait probablement un moulin à main au lieu de la méthode d'une grosse pierre que l'on faisait tourner à l'aide d'un âne; cette méthode n'était pas utilisée, à notre connaissance, avant le 5ème siècle av. J.-C. Moudre le grain avec le moulin à main, c'était une activité des femmes. Il s'agit donc d'une humiliation de plus pour l'homme fort, Samson.

v. 23 - **Dagon, leur dieu.** Dagon était adoré par beaucoup au Moyen Orient de l'antiquité, mais il n'est pas facile à identifier avec certitude. Certains pensent que son nom est dérivé du mot sémitique, *dag*, qui signifie poisson. D'autres croient qu'il était de dieu des céréales.

v. 24 - **ils célébrèrent leur dieu.** La poésie de leur cantique insiste sur le mot «notre». Le blasphème qu'ils prononcent contre le vrai Dieu explique peut-être, au moins en partie, pourquoi Dieu exauce la prière de Samson au verset 28.

v. 28 - **Souviens-toi de moi.** Ce récit présente non seulement un revers important pour les Philistins mais aussi un retour pour Samson à la faveur et au service de l'Éternel. Son échec sur les genoux de Delila n'a pas été le chapitre final de sa vie, après tout.

v. 30 - **Que je meure avec les Philistins.** Certains ont critiqué Samson pour avoir commis le «suicide», mais Dieu donna apparemment son approbation à l'action de Samson en lui restaurant sa force surnaturelle. De nombreux soldats au cours des âges ont sacrifié leurs vies afin d'obtenir une victoire pour leur patrie. On les reconnaît comme des héros au lieu de les classer parmi ceux qui commettent le suicide par manque de courage pour faire face aux situations pénibles dans la vie.

**La maison tomba sur les princes et sur tout le peuple...** Parmi la foule étaient certainement les cinq «Seigneurs» et leurs familles, les chefs militaires, et toutes les personnes d'influence dans les cinq villes philistines. Cet acte de Samson fut un coup dur pour les Philistins non seulement à cause du nombre de victimes, mais aussi de leur qualité. Les ennemis d'Israël furent sûrement affaiblis et désorganisés pour un temps par la perte de leurs chefs.

## Chapitre 17

Les derniers chapitres du livre des Juges démontrent l'anarchie et l'ignorance qui régnaient en Israël à cette époque où «chacun faisait ce qui lui semblait bon» (17.6; 21.25). Le peuple n'avait pas oublié l'Éternel, mais il semble ignorer, volontairement ou involontairement,



ses commandements.

v. 1 - **Mica**. Son nom en hébreu est *Micahyahu* (vs. 1,4), ce qui signifie «Qui est comme Yahweh?». Ailleurs la forme abrégée, Mica, est employée.

v. 2 - **c'est moi qui l'avais pris**. Mica avait volé une grosse somme d'argent de sa propre mère. Il avoua son acte et rendit l'argent après avoir entendu la malédiction prononcée par sa mère à l'endroit du voleur.

v. 3 - **Je consacre... cet argent à l'Éternel, afin d'en faire pour mon fils une image taillée et une image en fonte**. Ce n'est pas que la mère de Mica a l'intention d'adorer une autre divinité, car elle consacre l'argent à l'Éternel. Mais elle propose d'adorer l'Éternel d'une manière idolâtre (Deut. 5.7-9; 16.21,22; Lévit. 26.1). Les deux premiers des dix commandements étaient formulés d'une telle manière qu'il était clair que l'on ne devait ni adorer d'autres dieux, ni servir des images même si elles étaient censées représenter le vrai Dieu.

v. 5 - **avait une maison de Dieu**. Mica fit un sanctuaire pour abriter les images. De tels sanctuaires étaient condamnés dans la loi (Deut. 12.8-14).

**éphod**. un habit sacré.

**des téraphim**. Des idoles familiales qui pouvaient avoir l'apparence d'êtres humains étaient parfois assez grandes (1 Sam. 19.13-16). D'autres étaient petites (Gen. 31.19). Le mot traduit souvent par idolâtrie est dérivé du mot hébreu, *terapim*.

**consacra l'un de ses fils, qui lui servit de prêtre**. Encore une violation de la loi de Dieu, car son fils n'était ni descendant d'Aaron ni même Lévite et n'avait pas droit de jouer un rôle de sacrificateur.

v. 6 - **il n'y avait point de roi en Israël**. Il n'y avait pas de roi humain sur Israël (ce qui suggère qu'au moment où ce livre fut rédigé la royauté avait été établie). Dieu était le vrai roi sur le peuple (1 Sam. 8.6,7), mais le peuple ne suivait pas ses lois. Bien que la plupart des rois humains dans l'histoire d'Israël et de Juda n'étaient pas justes, les bons rois humains faisaient respecter les lois de Dieu, telle que la défense de créer des sanctuaires idolâtres (comme celui de Mica) dans le pays (2 Chron. 14.1; 31.1; 34.3,4).

**Chacun faisait ce qui lui semblait bon**. L'homme moderne considère que cela représente l'idéal dans la religion. Bien que nous soyons reconnaissants pour la liberté de culte qui permet d'obéir à sa conscience plutôt qu'à la volonté d'un chef politique ou de la majorité, nous ne devrions pas, en fait, faire «ce qui nous semble bon», mais ce que Dieu a ordonné (Prov. 14.12).

v. 7 - **de la famille de Juda**. Il résidait dans le territoire de Juda (bien que Bethléhem ne fût pas une ville attribuée aux Lévites). Il est possible que, pour des fins d'état civil, les Lévites aient été comptés comme s'ils étaient membres des tribus des territoires où ils avaient reçu leurs allocations de terre. Il est aussi possible que la mère de l'homme en question dans ce verset soit une femme de Juda, mais que son père soit un Lévite.

**il séjournait là**. Les consonnes hébraïques pour «séjournait là» sont *g-r-sh-m*, les mêmes consonnes que celles qui composent le nom de Gershon, fils de Moïse. (voir sur 18.30) Cette phrase pourrait donc se référer à sa lignée paternelle plutôt qu'au fait qu'il résidait dans tel lieu.

v. 10 - **tu me servira de père et prêtre**. Le terme «père» étaient employé pour certaines personnes sages qui donnaient conseil et direction, qu'elles soient âgées ou pas (Gen. 45.8). Dans ce cas, le Lévite est appelé «un jeune homme» et Mica le regarde comme l'un de ses fils (vs. 11,12).

v. 13 - **L'Éternel me fera du bien, puisque j'ai ce Lévite pour prêtre.** Mica savait que les prêtres devaient être de la tribu de Lévi; quand il avait établi son fils comme sacrificateur, ce n'était pas par ignorance. Ayant maintenant un Lévite pour prêtre, il le voit presque comme une amulette ambulante qui doit lui garantir la protection et la bénédiction.

## Chapitre 18

v. 1 - **il n'y avait point de roi.** voir note sur 17.6.

**il ne lui était point échu d'héritage.** Un territoire avait été désigné pour la tribu des Danites, mais elle n'avait pas pu s'en approprier pleinement (Josh. 19.40-46). Voir Juges 1.34. Le territoire que Dan a pu occuper était insuffisant pour ses besoins, compte tenu de sa population.

v. 3 - **ils reconnurent la voix du jeune Lévite.** Plusieurs sens sont possibles: Ils reconnaissent sa voix comme celle de quelqu'un qu'ils connaissaient déjà (peut-être qu'il était passé par leur région en cherchant du travail - voir 17.8); Ils reconnaissent le vocabulaire ou la façon typique de s'exprimer d'un sacrificateur; ou ils détectent l'accent distinctif de la région dont il était originaire (voir 12.1-7).

v. 6 - **le voyage... est sous le regard de l'Éternel.** Nous ne pouvons pas savoir si cette réponse était réellement une révélation de la part de Dieu, mais, à la lumière de 18.14-20, les espions de Dan ont apparemment trouvé que la parole s'est accomplie.

v. 7 - **Laïs.** Les habitants semblent être des Sidoniens, mais leur communauté était autonome. La force des Sidoniens était dans le commerce et leur habileté dans certains métiers plutôt que dans le domaine militaire. Les habitants de Laïs ne pensaient pas tellement aux précautions pour leur propre défense, ni en ce qui concerne les fortifications ni en matière d'alliances militaires. (Si la ville avait une alliance avec Sidon, elle en était trop éloignée, séparée par des montagnes - v. 28.)

v. 9 - **il est très bon.** Le territoire de Laïs, près d'une des sources du Jourdain, était bien arrosé et beaucoup plus fertile que la zone de Tsorea et Eschthaol où se trouvaient les Danites.

v. 12 - **Machané-Dan.** «camp de Dan».

v. 16 - **à l'entrée de la porte.** Il s'agit sans doute de l'entrée du village (ou la concession isolée) de Mica. La présence de 600 hommes avec des armes de guerre était intimidante.

v. 20 - **Le prêtre éprouva de la joie dans son cœur.** Au lieu de la gratitude et la loyauté envers son bienfaiteur, Mica, le jeune Lévite est animé d'un esprit mercenaire.

v. 21 - **en plaçant devant eux les enfants.** Ils s'attendaient apparemment à être poursuivis par Mica et ceux qu'il pourrait rassembler.

v. 24 - **Mes dieux que j'avais faits.** Alors que le vrai Dieu a créé les hommes et toute chose, c'est un homme qui avait fait ces «dieux» (ce qui montre, en fait, leur inutilité). Ces dieux n'avaient pu protéger ni Mica ni eux-mêmes.

v. 25 - **sinon des hommes irrités se jetteront sur vous.** Dans cette période, c'est bien la loi du plus fort qui prévaut.

v. 30 - **Jonathan, fils de Guershom, fils de Manassé.** Il s'agit du jeune Lévite introduit au 17.7. Dans le texte hébreu, le mot Manassé est écrit «M<sup>N</sup>SH»; sans le «N» suspendu, le mot pourrait se lire «Moïse», qui était lévite et dont l'un des fils s'appelait bien Guershom. La version du Vulgate (traduction latine) de ce verset traite le «N» comme une sorte d'erreur des scribes et met «Jonathan, fils de Guershom, fils de Moïse».

**jusqu'à l'époque de la captivité du pays.** Les descendants de ce Lévite servirent

de prêtres à la tribu de Dan (ou la partie qui s'était déplacée dans le nord du pays) jusqu'à l'invasion assyrienne, vers 722 av. J.-C.

v. 31 - **pendant tout le temps que la maison de Dieu fut à Silo.** Le tabernacle se trouvait à Silo au temps d'Éli (1 Sam. 4), mais il paraît que Silo fut détruit vers 1050 av. J.-C. (Voir Ps. 78.58-70.) L'arche de l'alliance (et donc le tabernacle, aussi) fut transféré à Jérusalem par David, qui régna vers 1010-970 av. J.-C. (2 Sam. 6.12-19). L'image faite par Mica fut donc enlevée (peut-être sur l'ordre du roi David) bien avant que la famille de Jonathan ne cesse de remplir les fonctions de prêtre à Dan.

## Chapitre 19

v. 1 - **Dans ce temps où il n'y avait point de roi.** Ces mots se réfèrent au temps des Juges en général. Les événements qui suivent n'eurent pas lieu forcément après ceux qui ont déjà été relatés dans le livre. Au contraire, la référence au sacrificateur Phinées au 20.28 indique qu'ils arrivèrent assez tôt dans la période des Juges (Jos. 22.13; 24.33).

v. 3 - **pour parler à son cœur.** lui parler avec douceur pour la persuader. La même expression est employée en Genèse 34.3. Compte tenu de son comportement par la suite, on peut douter de l'amour du Lévite pour la femme.

v. 9 - **tu t'en iras à la tente.** Probablement une expression idiomatique pour «tu iras chez toi.» Le Lévite n'habitait pas forcément une tente plutôt qu'une maison. L'expression était peut-être toujours courante parce qu'on n'était pas encore très éloigné des jours où Israël menaient une existence nomade avant d'entrer dans le pays de Canaan.

v. 12 - **Nous n'entrerons pas dans une ville d'étrangers.** Quelle ironie que ce fut les habitants d'une ville israélite, et non pas des païens, qui commirent l'atrocité qui est décrit quelques versets plus loin.

v. 13 - **Guibea ou Rama.** Guibea se trouvait à 6.5 km. au nord de Jebus (Jérusalem), et Rama se trouvait à 3 km. au-delà de Guibea.

v. 15 - **il n'y eut personne qui les reçût dans sa maison.** Ce manquement au devoir sacré de l'hospitalité était extrêmement grave dans les mœurs de la région et de l'époque. À la lumière de ce qui suit dans l'histoire, il était peut-être mieux pour le Lévite que personne ne l'a reçu.

v. 18 - **je me rends à la maison de l'Éternel.** Il est possible qu'étant Lévite, il servît au tabernacle, situé à Silo. Par contre, la version de la Septante (version grecque de l'AT) dit: «je me rends à ma maison.» Une seule lettre fait la différence entre les deux phrases écrites en hébreu.

v. 22 - **pour que nous le connaissions.** Ils veulent avoir des relations homosexuelles avec cet homme. C'est le même péché pour lequel Sodome fut connue et détruite par Dieu (Gen. 19.5; voir aussi Lévit. 18.22; 20.13).

v. 23 - **ne commettez pas cette infamie.** L'infamie est une chose honteuse et se réfère dans ce cas à l'acte homosexuel et aussi à la violation du devoir de l'hospitalité, «puisque cet homme était entré dans la maison» du vieillard.

v. 24 - **j'ai une fille vierge et cet homme a une concubine.** Certes, c'était un péché flagrant et abominable que de violer ces femmes; (c'était, en plus, dans le cas du Lévite et sa concubine, un crime honteux dans une situation où on devait pouvoir s'attendre à l'hospitalité). Mais les rapports homosexuels (et surtout le fait de violer un autre homme) étaient vus comme une abomination encore plus scandaleuse et outrancière. Il est tragique

que la société occidentale de nos jours, y compris beaucoup de croyants, se soit fait un point d'honneur que de légitimer les pratiques et les désirs homosexuels, qu'il s'agisse de viol ou pas.

v. 25 - **ils la connurent.** Ils la violèrent sexuellement.

v. 27 - **Il lui dit: Lève-toi, et allons nous-en.** Le Lévite, qui au verset 3 était allé vers sa concubine «pour parler à son cœur», ne semble pas se soucier maintenant du bien-être de la femme. Pensait-il vraiment qu'elle devait être capable, après toute une nuit d'abus, de partir sans problème, sans soins, sans repos, sans paroles de réconfort?

v. 30 - **la coupa membre par membre en douze morceaux, qu'il envoya dans tout le territoire d'Israël.** Le Lévite employa une méthode dramatique pour arrêter l'attention du peuple sur le crime impensable que les hommes de Gibeah avaient commis. Le roi Saül fit plus tard quelque chose de semblable (mais avec une paire de bœufs plutôt qu'une femme!) pour convoquer Israël à combattre les Ammonites.

## Chapitre 20

v. 1 - **depuis Dan jusqu'à Beer-Schéba.** De l'extrémité nord du territoire d'Israël jusqu'à l'extrémité sud. Il s'agit d'un méronymes, procédé de style où l'on désigne la totalité par les deux extrêmes.

**devant l'Éternel à Mitspa.** Il s'agit d'un site d'importance historique pour la nation, mais ce n'est là où se trouvait le tabernacle en ce moment (vs. 18,26,27).

v. 3 - **les fils de Benjamin apprirent.** Ils étaient avisés du rassemblement mais refusèrent d'y participer.

v. 5 - **ils avaient l'intention de me tuer.** Ce n'était pas dit explicitement dans le récit du chapitre précédent, mais à la lumière de ce qui est arrivé à la concubine, la conclusion tirée par le Lévite n'est pas déraisonnable.

v. 9 - **d'après le sort.** Ils tireront au sort pour que l'Éternel leur indique par ce moyen quelle tribu devait mener l'attaque contre Benjamin. (voir v. 18.)

v. 10 - **ils iront chercher des vivres pour le peuple.** Un dixième des hommes est choisi pour fournir des provisions pour le reste de l'armée. Ils semblent s'attendre à une campagne prolongée.

v. 12 - **Les tribus d'Israël envoyèrent des hommes dans toutes les familles de Benjamin.** Ils tentèrent premièrement l'approche diplomatique pour traiter le problème et faire punir les coupables.

v. 13 - **livrez les gens pervers qui sont à Guibéa.** Les Israélites demandent simplement que les coupables soient livrés pour être punis (ou que les accusés soient livrés pour être jugés); ils n'ont aucun désir de maltraiter les milliers de Benjamites qui n'avaient joué aucun rôle dans le viol et le meurtre de la concubine.

**les Benjamites ne voulurent point écouter la voix de leurs frères.** Les hommes dans toutes les sociétés attachent une certaine valeur à la loyauté au groupe, et dans certaines sociétés, on la considère comme étant le principe moral le plus important de tous. L'honneur, le prestige, l'unité et les droits du groupe deviennent prioritaires au point qu'on sacrifie d'autres valeurs et principes moraux, tels que le devoir de protéger les plus faibles, de respecter la conscience, de punir l'injustice et de condamner la conduite immorale. Les Benjamites se voyaient comme Benjamites en premier lieu et ensuite comme Israélites. Cette

loyauté à l'égard de leur tribu les amena à défendre les coupables d'un crime impensable, au point de combattre et se voir presque effacer de la carte. (Parfois dans des Églises, des membres qui sont de la même famille charnelle qu'un chrétien qui se trouve dans le péché se rallient à sa défense à cause des liens familiaux. C'est un piège dangereux qui divise des assemblées locales et fait que les coupables s'endurcissent dans le mal. Au lieu de lutter pour l'honneur de la famille physique, on devrait rechercher le salut de son frère ou sa sœur et préserver l'honneur et l'unité de la famille de Dieu, l'Église.)

v. 14 - **Les Benjamites... s'assemblèrent à Guibéa pour combattre.** Non seulement ils refusent de livrer les hommes de Guibéa, mais ils se mobilisent pour défendre la ville et deviennent ainsi partenaires dans le crime, aussi coupables que ceux qui ont commis l'acte.

v. 16 - **sept cents hommes d'élite... pouvaient, en lançant une pierre avec la fronde, viser à un cheveu sans le manquer.** La prouesse militaire des hommes de Benjamins avait été évoquée dans la bénédiction prononcée par Jacob en Gen. 49.27. Voir aussi 1 Chron. 8.40; 12.2.

v. 18 - **à Béthel.** L'arche de l'Éternel s'y trouvait en ce moment (v. 27).

**consultèrent Dieu.** Le texte ne précise pas le moyen par lequel ils consultèrent Dieu. C'était peut-être grâce à l'Urim et Thummim.

v. 19 - **campèrent près de Guibéa.** Le terrain est mieux adapté à la défense qu'à l'offensif. En plus, les Benjamites défendaient un territoire qui leur appartenait et qu'ils connaissaient donc mieux.

v. 24 - **le second jour.** Il ne s'agit pas forcément du lendemain, mais du second jour d'affrontements, quelle que soit l'intervalle.

v. 26 - **ils pleurèrent et restèrent là devant l'Éternel.** Le texte n'indique pas la raison pour les deux premières défaites. Les Israélites devaient certainement se demander pourquoi Dieu leur disait de monter contre Benjamin mais ne leur donnait pas de succès. Il y avait des échecs militaires dans leur passé qui étaient dus au péché et à la rébellion (Jos. 7; Nom. 14.39-45); si tel est le cas ici, l'auteur ne précise pas leur faute. Certains commentateurs ont proposé qu'Israël mettait sa confiance dans le nombre supérieur de ses soldats au lieu de la mettre dans le Seigneur (voir Juges 7.2; 1 Chron. 21.1-8).

v. 28 - **Phinéas, fils d'Éléazar.** Ce même Phinéas, petit-fils d'Aaron et maintenant souverain sacrificateur, avait, en tant que jeune homme, démontré son zèle pour l'Éternel dans l'affaire de Baal-Péor en Nombres 25.1-15, et sa sagesse en faisant la réconciliation avec les tribus de Gad et Ruben et la demie-tribu de Manassé (Jos. 22.10-34).

**je les livrerai entre vos mains.** Dieu leur promet du succès pour la prochaine bataille.

v. 29 - **Israël plaça une embuscade autour de Guibéa.** La stratégie dans ce cas ressemble à celle que Josué avait employée contre Aï (Jos. 8).

v. 35 - **L'Éternel battit Benjamin.** La victoire fut attribuée à Dieu. Ce verset offre un résumé de la bataille avant la discussion plus détaillée qui suit.

v. 45 - **au rocher de Rimmon.** Le rocher se trouve à environ 9,5 kms au nord-est de Guéba, et un peu plus de 6 kms à l'est de Béthel. Il comporte de nombreuses cavernes où les fugitifs pourraient s'abriter.

v. 48 - **revinrent vers les fils de Benjamin.** Ils frappèrent non seulement les soldats de Benjamin, mais aussi leurs familles qui se trouvaient dans les villes et villages et même leur bétail. Ce traitement trouve son précédent dans les lois contre l'idolâtrie (Deut. 13.12-18).

## Chapitre 21

v. 1 - **avaient juré à Mispa.** Le vœu de ne pas donner leurs femmes en mariage aux Benjamites n'est pas relaté explicitement, mais les Israélites l'avaient probablement fait quand ils s'étaient rassemblés avant de lancer la guerre (20.1-11). Si le vœu est respecté, la tribu de Benjamin risque de disparaître. En effet, toutes les femmes de la tribu ont été tuées (20.48), il ne reste que les 600 hommes qui se réfugient au rocher de Rimmon (20.47), et ces derniers, d'après la loi, n'avaient pas le droit d'épouser des femmes païennes (Ex. 34.11-16; Deut. 7.1-3). Comme c'est souvent le cas quand on est pris d'une émotion vive, les Israélites avaient fait une promesse irréfléchie qu'ils ont plus tard regrettée (voir le cas de Jephthé, Juges 11.29-35).

v. 2 - **à Béthel.** Là où se trouvait à l'époque le tabernacle.

v. 3 - **pourquoi en est-il arrivé?** Il s'agit d'une question rhétorique, car ils savaient bien ce que les hommes de Gibéah avaient fait d'abominable, comment leurs frères Benjamites avaient défendu les coupables, et pourquoi ils avaient entamé la guerre contre eux. Néanmoins, ils réfléchissaient sur les événements et se demandaient, comme on a l'habitude de faire, pourquoi Dieu avait permis que ce malheur arrive.

v. 6 - **éprouvèrent du repentir au sujet de Benjamin.** D'autres traductions, telle la Bible de Jérusalem, disent: «furent pris de pitié pour Benjamin». Ils avaient vu la nécessité de punir son crime et sa rébellion mais ne voulaient pas que la tribu cesse d'exister.

v. 7 - **Que ferons-nous?** Ils cherchent une faille, un «vide juridique» en ce qui concerne leur vœu de ne pas donner leurs filles en mariage aux Benjamites.

v. 9 - **il n'y avait là aucun des habitants de Jabès en Galaad.** Cette ville n'avait pas participé à l'action de punir les coupables de Guibéa, ce qui constituait dans ce cas une sorte d'approbation de leur crime (comme les autres Benjamites avaient approuvé, que le veuille ou non, le péché de Guibéa en se battant pour protéger les criminels). Parfois, même si on préfère ne pas se mêler à une affaire, il y a un devoir d'y intervenir.

v. 12 - **quatre cents jeunes filles vierges.** À vrai dire, les Israélites ne s'intéressent pas tellement à l'idée de punir Jabès pour sa non-participation, bien que la punition soit très sévère. L'objectif était apparemment de trouver une solution au dilemme de la survie de la tribu de Benjamin, qui a besoin de femmes. Israël peut donner ces filles aux Benjamites sans violer son vœu de ne pas leur donner ses propres filles.

v. 13 - **pour leur annoncer la paix.** Le fait qu'Israël a pourvu des femmes aux survivants de Benjamin a dû aider à mettre fin aux hostilités et établir une vraie réconciliation.

v. 14 - **on leur donna les femmes... de Jabès en Galaad.** Ce lien entre Benjamin et Jabès explique peut-être, du moins en partie, la relation spéciale qui semblait exister entre le roi Saül, qui était de la tribu de Benjamin, et la ville de Jabès (voir 1 Sam. 11; 31.11-13).

v. 15 - **éprouva du repentir.** voir note sur v. 6.

**l'Éternel avait fait une brèche dans les tribus d'Israël.** («avait fait un vide parmi les tribus» - Français courant) Tout en reconnaissant la responsabilité des hommes et de leurs choix, pour le bien ou le mal, on doit toujours voir la main de Dieu dans les affaires des nations et dans nos vies personnelles.

v. 22 - **car nous n'avons pas pris une femme pour chacun dans la guerre.** «La guerre» se réfère probablement à l'attaque sur Jabès en Galaad qui n'a pas donné un nombre suffisant de jeunes filles vierges pour tous les hommes de Benjamin. Un autre sens possible est: «Même si vos filles ont été enlevées (et que vous n'avez pas reçu le prix de la dot), au moins personne n'a été tué pour que les Benjamites puissent les avoir pour femmes. Cela vous a coûté, mais

ce n'est pas comme si nous vous avions massacrés afin de prendre vos filles comme butin.»

**Ce n'est pas vous qui les leur avez données.** Les pères et les frères des filles enlevés ne pouvaient pas être accusés d'avoir violé le vœu que tous avaient pris de ne pas donner leurs filles aux Benjamites. Ils ne leur auraient pas donné volontairement leurs filles.

v. 25 - **Il n'y avait point de roi en Israël.** Un bon roi aurait donné une direction morale, spirituelle et légale. Malheureusement, les Israélites refusaient de reconnaître l'Éternel comme roi et de lui obéir.

**Chacun faisait ce qui lui semblait bon.** L'anarchie en résulte quand le peuple refuse de suivre le Seigneur (voir Prov. 14.12; Jér. 10.23).

## Ruth

Le récit a lieu au temps des Juges (1.1), mais les références à David (4.18-22) indiquent qu'il fut rédigé plus tard. La tradition juive attribue le livre de Ruth au prophète Samuel, ce qui est possible mais ne peut pas être établi. Samuel vécut plusieurs années après avoir oint David comme successeur de Saül (David fut oint en 1 Samuel 16.1-13; Samuel mourut en 1 Samuel 25.1). Si Samuel ne fut pas l'auteur, aucune preuve n'existe pour appuyer une autre possibilité particulière. Aucun argument suffisant n'existe pour nier que le livre ait été rédigé très tôt dans la période du royaume uni d'Israël, c'est-à-dire du temps de Saül ou de David.

L'objectif du livre n'est pas clair. Bien qu'il décrive des événements pendant l'anarchie et la confusion de l'époque des juges, Ruth montre qu'il y avait aussi des îlots de tranquillité, d'amour et de loyauté parmi le peuple de Dieu. La loyauté de Ruth à l'égard de Naomi et ses soucis pour la préservation de sa famille sont de bons exemples à suivre. Le livre reflète, dans une certaine mesure, l'intérêt de Dieu pour d'autres nations, puisque Ruth fut acceptée dans la culture israélite. Le but du livre est peut-être de montrer de quelle manière une femme moabite figure dans la lignée royale de David. L'histoire montre de manière frappante la providence souveraine de Dieu qui accomplit sa volonté.

### Chapitre 1

v. 1 - **Du temps des juges.** La phrase indique que le livre fut rédigé un certains temps après les événements.

**Un homme de Bethléhem.** Le nom de la ville signifie, «maison de pain», ce qui est ironique, compte tenu de la famine qui la frappe.

**le pays de Moab.** Les relations entre Israël et Moab sont compliquées. Les deux peuples étaient issus d'un même ancêtre, Térach (Gen. 11.27; 19.36-37), mais ils étaient parfois en conflit, même en guerre (Nom. 22.1-6; Juges 3.12-30). Par contre, David, quand il fuyait la colère de Saül, confia ses parents au roi de Moab pour leur sécurité (1 Sam. 22.3-4). (Peut-être qu'il y avait une certaine amitié entre la famille de David et les Moabites à cause de son arrière-grand-mère moabite, Ruth.)

v. 2 - **Élimélec.** Son nom signifie «Mon Dieu est mon roi». **Naomi** signifie «agréable, charmante, ou jolie».

**Éphratiens.** Éphrath est un ancien nom pour Bethléhem (Gen. 35.19; 48.7; Michée 5.2).

v. 4 - **prirent des femmes moabites.** Deutéronome 23.3 défendait à un Moabite d'entrer dans l'assemblée du Seigneur, mais les enfants de Mahlon et Chilion auraient été considérés comme étant israélites à cause de la nationalité de leurs pères.

v. 6 - **L'Éternel avait visité son peuple.** Le mot «visiter» signifie souvent «punir», et le mot hébreu est traduit ainsi en Jérémie 25.12, mais ici il se réfère à une bénédiction.

v. 8 - **retournez chacune dans la maison de sa mère.** D'habitude on trouve l'expression «maison de son père» (Gen. 38.11; Lévi. 22.13; Nom. 30.16; Deut. 22.21). Certains suggèrent que les pères de Ruth et d'Orpah sont morts. D'autres pensent que Naomi évoque la sympathie spéciale et le réconfort que seule une mère est capable de donner.

**comme vous l'avez fait envers ceux qui sont morts et envers moi.** Comme Ruth et Orpah avait agi envers les morts quand ils étaient encore en vie.



v. 11 - **Ai-je encore dans mon sein des fils?** Naomi se réfère au mariage lévirat, la coutume selon laquelle le frère d'un homme qui meurt devait prendre la veuve et faire un enfant avec elle au nom du défunt (Deut. 25.5-10; voir aussi Matt. 22.23-27).

v. 12 - **et que j'enfanterais des fils.** Naomi oublie ou choisit ne pas mentionner d'autres candidats (comme Boaz, par exemple) pour accomplir le devoir lévirat.

v. 13 - **à cause de vous je suis dans une grande affliction.** Il semble que Naomi considère que le malheur l'a visée, elle, et que ses belles-filles ne représentent qu'un dommage collatéral, des victimes involontaires, et Naomi souffre davantage en les voyant frappées par le malheur qui lui était destiné.

**la main de l'Éternel s'est étendue contre moi.** Les personnages de l'Ancien Testament, tels que Job et David, voient la main de Dieu dans tout ce qui arrive dans la vie, que ce soit agréable ou non. C'est une leçon positive pour nous. Par contre, ils attribuent peut-être un peu trop vite des motifs comme la colère, l'hostilité ou même la méchanceté à Dieu quand il permet ou envoie des épreuves.

v. 16 - **Ne me presse pas de te laisser... où tu iras j'irai.** Les versets 16 et 17 contiennent de très belles paroles d'amour et d'engagement solennel qui ont souvent été employées dans les cérémonies de mariage, bien qu'elles soient prononcées à l'origine par une belle-fille à sa belle-mère.

**ton Dieu sera mon Dieu.** Ruth a probablement une assez bonne compréhension de la nature de l'Éternel. Son engagement est plus qu'une expression de loyauté envers Naomi. Ruth a pu observer la vie et la religion de Naomi et de sa famille, et ce qu'elle a vu l'a influencée profondément, au point de pouvoir abandonner sa vie passée au Moab (voir Luc 14.33).

v. 19 - **Est-ce là Naomi?** Le passage des années, et surtout l'effet de tant de douleur émotionnelle dans la perte de son mari et de ses deux fils, avaient sûrement fait vieillir Naomi.

v. 20 - **Ne m'appellez pas Naomi.** Naomi signifie «agréable, charmante ou jolie». **appelez-moi Mara.** Mara signifie «amer».

**Le Tout-Puissant m'a rempli d'amertume.** Elle reconnaît que Dieu est Maître des circonstances de sa vie - ce n'est ni le hasard ni les caprices d'une autre divinité. Voir la note sur 1.13. Mais comme Job 27.2, elle voit la puissance de Dieu, et non sa compassion.

v. 21 - **J'étais dans l'abondance à mon départ, et l'Éternel me ramène les mains vides.** Littéralement, je suis partie remplie, l'Éternel me ramène vide. Elle se réfère pas forcément à sa condition matérielle; probablement elle parle particulièrement de son état émotionnel et la perte de son mari et de ses fils, ces trois personnes qu'elle avait tant aimées.

**Le Tout-Puissant s'est prononcé contre.** Ce terme fait penser qu'elle l'avait supplié de la bénir (peut-être en épargnant la vie de son mari et ses fils), mais qu'il avait refusé ses demandes.

**Le Tout-Puissant m'a affligée.** Voir encore la note sur 1.13.

v. 22 - **la moisson des orges.** Les mois d'avril-mai.

## Chapitre 2

v. 1 - **un homme puissant et riche.** En hébreu, *gibbor chayil*, littéralement «homme de force». Il est traduit de diverses manières, car il pouvait se référer à la prouesse militaire, la richesse ou le caractère. En Juges 11.1 il est traduit «vaillant héros», mais quand le mot *chayil* est employé par Boaz pour parler de Ruth, il est traduit «vertueuse» (3.11).

v. 2 - **glaner des épis dans le champ.** On permettait aux pauvres de subsister en

glanant. Il était interdit aux propriétaires des champs de les moissonner complètement; ils devaient laisser des grains et des fruits dans les coins du champ et par terre. Ils ne devaient même pas retourner au champ pour prendre des gerbes liées qu'ils avaient oubliés quand ils faisaient rentrer la récolte au grenier. Cette loi s'appliquait à toutes sortes de cultures, depuis les céréales jusqu'aux raisins et olives (Lév. 19.9-10; 23.22; Deut. 24.19-21).

v. 3 - **il se trouva par hasard**. Le mot «hasard» n'est pas dans l'original. L'idée de la phrase est que personne n'avait suggéré à Ruth de choisir le champ de Boaz pour y glaner. Cela ne signifie pas que Dieu ne l'avait guidée dans sa providence à y travailler.

v. 6 - **une jeune femme moabite qui est revenue avec Naomi**. La manière de parler du serviteur indique que l'histoire de Naomi est bien connue des habitants de Bethléhem (voir 1.19).

v. 7 - **elle a été debout jusqu'à présent**. Le serviteur semble impressionné par son zèle au travail.

v. 8 - **ne va pas glaner dans un autre champ**. Ce n'est pas une interdiction, mais une façon de rassurer Ruth qu'elle est bienvenue chez lui (dans ses champs).

v. 10 - **se prosterna contre terre**. Dans la gratitude et l'humilité. Elle est bouleversée par sa bonté envers elle. Son hospitalité dépasse bien ce qui lui est exigé.

v. 12 - **le Dieu d'Israël, sous les ailes duquel tu es venue te réfugier**. Le métaphore dépeint l'Éternel comme un oiseau qui protège ses petits sous son aile (Ps. 17.8; 36.8; 63.8; 91.4; Matt. 23.37). On voit clairement par sa bénédiction et sa générosité que Boaz est un homme religieux et compatissant.

v. 14 - **elle mangea et se rassasia, et elle garda le reste**. Il semble que Boaz a encore montré sa bonté et lui faisant servir une part excessive. (Ou bien, on voit le bon caractère de Ruth qui veut garder quelque chose qu'elle peut donner à sa belle-mère.)

v. 16 - **vous ôterez pour elle des gerbes quelques épis**. Boaz veut aider Ruth davantage sans lui donner quelque chose directement et ouvertement.

v. 17 - **un épha**. Entre 15 et presque 23 litres, une quantité exceptionnelle pour un glaneur et qui montre que les serviteurs de Boaz avaient suivi ses instructions.

v. 19 - **Béni soit celui qui s'est intéressé à toi**. Naomi voit la quantité d'orge que Naomi rapporte à la maison, et elle sait que ce n'est pas simplement le fruit ordinaire d'une journée passée à glaner dans les champs.

v. 20 - **ceux qui ont sur nous le droit de rachat**. Ceux qui pouvaient recevoir la propriété familiale du défunt; y compris dans ce droit était le devoir du mariage lévirat, c'est-à-dire la pratique de prendre la veuve et susciter une descendance pour celui qui serait mort sans enfants.

v. 23 - **jusqu'à la fin de la moisson des orges et de la moisson du froment**. La moisson du froment (blé tendre) avait lieu en mai-juin. La moisson a dû être importante cette année-là, car ils attendirent de vanner l'orge afin récolter d'abord tout le blé.

### Chapitre 3

v. 1 - **assurer ton repos**. Dans ce contexte il s'agit de la sécurité d'un mari et d'une famille. C'est Naomi qui aborde le sujet, car elle connaît la coutume et les acteurs principaux, et en ce qui concerne Ruth, elle joue le rôle de père et de mère.

v. 2 - **notre parent**. Parce qu'elle avait été la femme de Mahlon, Ruth fait partie de la famille dont Naomi et Boaz sont membres, surtout compte tenu du fait qu'elle avait abandonné

ses liens moabites.

**il doit vanner cette nuit.** Celui qui vanne lance le grain doucement dans l'air à l'aide d'une pelle, une fourche ou un panier de sorte que le vent enlève la paille et la balle, tandis que les graines, qui pèsent plus lourdes, retombent par terre ou dans le panier. On sépare ainsi le grain et le débris (la paille). Les conditions du vent sont généralement plus favorable pour cette activité le soir et la nuit que pendant la journée. Très souvent, quelques ouvriers passaient la nuit avec le grain pour le protéger des voleurs.

v. 3 - **descends à l'aire.** Les villes en Israël étaient généralement construites sur des endroits plus élevés pour favoriser leur défense et pour laisser disponibles les vallées, qui étaient plus fertiles, pour qu'on les cultive.

v. 7 - **mangea et but, et son cœur était joyeux.** Litt. «et son cœur était bon». La moisson était une saison de joie et de gaieté (voir És. 9.2), et les gens saisissaient l'occasion pour faire la fête. La phrase, «son cœur était bon», pouvait se référer à un état intoxiqué ou un état non-intoxiqué.

**tas de gerbes.** Il s'en servit comme matelas.

v. 9 - **étends ton aile sur ta servante, car tu as droit de rachat.** En Ézéchiel 16.8, l'expression se réfère au mariage et à la protection. Ainsi le Français courant rend la phrase: «Veuille me prendre sous ta protection». Ruth invite Boaz à accomplir son devoir lévirat, en tant que parent le plus proche. (Voir Deut. 25.5-10).

v. 10 - **Sois bénie de l'Éternel.** Loin de profiter sexuellement de Ruth, Boaz demande à Dieu de la bénir.

**Ce dernier trait témoigne encore plus.** Le premier trait était la bonté de Ruth envers Naomi, dont elle prend soin avec dévouement. Le deuxième est qu'elle cherche, non pas le plaisir et le luxe pour elle-même, mais le bien-être et l'honneur de la famille de son mari défunt dont elle veut préserver le nom en Israël.

v. 12 - **il en existe un autre plus proche que moi.** Boaz protège l'honneur de Ruth en l'informant qu'il n'est pas premier en ligne en ce qui concerne le droit de rachat. Naomi n'en était apparemment pas au courant. Il fallait qu'on propose premièrement à cet autre parent de prendre Ruth en mariage et de susciter une descendance à Machlon (et ainsi à Élimélech, aussi).

v. 13 - **Passe ici la nuit.** Pour sa sécurité.

**s'il ne lui plaît pas d'en user envers toi, j'en userai, moi.** Boaz honorera la coutume et la loi si cet autre parent choisit racheter Ruth, mais il promet la racheter lui-même s'il en a la possibilité.

v. 14 - **Qu'on ne sache pas qu'une femme est entrée dans l'aire.** La réputation de Ruth, ainsi que les négociations avec le parent ayant le droit de rachat, étaient peut-être en jeu.

## Chapitre 4

v. 1- **à la porte, et s'y arrêta.** (voir note sur Josué 20.4) Les anciens de la ville font leur travail officiel à la porte, et Boaz a besoin qu'ils soient témoins de la transaction qu'il va faire avec celui qui a le droit de rachat. De nombreuses activités publiques avaient lieu dans les portes des villes, y compris des jugements ayant rapport au mariage lévirat (Deut. 25.7).

v. 2 - **prit alors dix hommes parmi les anciens de la ville.** Les anciens prennent parfois des décisions, mais dans ce cas Boaz a seulement besoin qu'ils soient des témoins

officiels.

v. 3 - **Naomi... a vendu la pièce de terre.** Elle avait apparemment déjà vendu la propriété, probablement à cause de sa pauvreté, mais cette terre pouvait être rachetée si un membre de la famille acceptait de le faire.

**tu l'acquerras en même temps de Ruth la Moabite.** Il aurait normalement été interdit de se marier à une étrangère (Esd. 10; Néh. 13.23-27; Deut. 7.3,4). Il est probable que la défense ne s'applique pas ici à cause de la conversion de Ruth qui devint adorateur du vrai Dieu et à cause du devoir de susciter une descendance pour celui qui était mort sans enfant.

**pour relever le nom du défunt dans son héritage.** Celui qui avait le droit de rachat ne pouvait pas acquérir le champ d'Élimélec sans racheter en même temps Ruth afin de satisfaire à la loi du lévirat. L'enfant qu'il ferait avec Ruth reprendrait possession un jour du champ au nom d'Élimélec et de Mahlon.

v. 6 - **crainte de détruire mon héritage.** Il n'est probablement pas riche, et l'argent qu'il aurait à verser pour racheter le champ serait perdu pour ses propres héritiers quand le champ passait à l'enfant premier-né qui serait issu de son union avec Ruth. En plus, il aurait la charge de soutenir Naomi, Ruth et les enfants qui leur naîtraient. À la longue, cette transaction risquait donc d'appauvrir ses propres enfants.

v. 7 - **Autrefois en Israël.** La coutume qui est décrit dans ce verset n'était plus suivi au moment où le récit fut rédigé.

**ôtait son soulier et le donnait à l'autre.** Placer son pied sur quelque chose indiquait que la possession (un propriétaire a droit de marcher n'importe où dans sa propriété), et la chaussure symbolise cette idée (voir Deut. 1.36; 11.24; Jos 1.3; 14.9; Ps 60.10). La cérémonie décrite dans Ruth diffère de celle qui est mentionnée en Deutéronome 25.5-10 où la veuve qu'on refuse de racheter arrache le soulier au beau-frère qui n'est pas disposé à accepter son devoir. Dans l'histoire de Ruth, l'homme cède volontairement son soulier. Quant à Ruth, elle ne veut pas se marier avec ce dernier, mais avec Boaz; elle n'est pas mécontente de son refus.

v. 8 - **il ôta son soulier.** Il paraît que celui qui avait le droit de rachat ôte son propre soulier et le remet à Boaz pour montrer qu'il lui cède ses droits en ce qui concerne Ruth et sa propriété.

v. 9 - **tout ce qui appartenait à Élimélec, à Kiljon et à Machlon.** Kiljon n'avait pas d'héritier, et ses biens sont ajoutés à l'héritage de son frère Machlon.

v. 10 - **pour relever le nom... afin que le nom du défunt ne soit point retranché.** La raison pour la transaction est exprimée positivement et négativement.

v. 11 - **semblable à Rachel et à Léa.** La bénédiction est un souhait que Rachel ait de nombreux enfants d'une grande influence, comme Rachel et Léa en eurent.

v. 12 - **semblable à la maison de Pérets, qui fut enfanté à Juda par Tamar.** Pérets, leur ancêtre, fut issu de Juda et de Tamar et naquit, comme le serait l'enfant de Boaz et de Ruth, grâce à une circonstance liée à la coutume du lévirat.

v. 13 - **L'Éternel permit à Ruth de concevoir.** Les enfants sont bien un «héritage de l'Éternel» (Ps. 127.2). C'est Dieu qui les donne ou qui choisit ne pas les donner (Gen. 25.21; 30.1,2; 1 Sam. 1.19,20; etc.).

v. 15 - **le soutien de ta vieillesse.** Les enfants s'occupaient des besoins de leurs parents dans leur vieillesse (et devraient le faire de nos jours aussi), mais ils constituaient aussi pour eux une sorte d'immortalité (voir Deut. 25.6: que leur «nom ne soit pas effacé»).

**elle qui vaut mieux pour toi que sept fils.** - «Sept» est un chiffre qui évoque la

plénitude; les fils étaient considérés comme ayant plus de valeur que les filles. Une femme qui devenait mère de sept fils aurait atteint le comble du bonheur. Les camarades de Naomi font ainsi un très grand compliment à Ruth et à sa dévotion à l'égard de sa belle-mère.

v. 17 - **Obed**. Le nom signifie «serviteur».

v. 18 - **Voici la postérité de**. Il s'agit de la même phrase employée tout au long du livre de Genèse (Voir Gen. 2.4; 5.1; 10.1; 11.10; etc.). Tous les dix noms de cette généalogie paraissent dans celle de Matthieu 1.

**Pérets**. Il est intéressant que la généalogie commence par un autre produit d'un mariage lévirat.

**Hetsron**. Il faisait partie de la famille de Jacob quand ce dernier descendit en Égypte à cause de la famine (Gen. 46.12).

v. 19 - **Ram**. À part son nom, nous ne disposons pas d'autre détail à son égard.

**Amminadab**. Apparemment le beau-père d'Aaron (Ex. 6.23).

**Nachscho**. Il fut chef de la tribu de Juda pendant la pérégrination d'Israël au désert au temps de Moïse (Nom. 1.7; 2.3).

**Salmon**. Il épousa Rahab, la prostituée qui cacha les espions (Jos. 2; 6.25; Matt. 1.5). Il est possible que l'auteur ait chois d'omettre quelques générations dans cette chaîne, comme le fit Matthieu dans son Évangile.

v. 21 - **Obed**. Il est considéré comme étant officiellement le fils de Boaz plutôt que de Machlon. Peut-être qu'Obed avait été sans enfant auparavant; dans ce cas-là, Obed aurait reçu un double héritage, étant l'héritier de Boaz aussi bien que d'Élimélec et Machlon.

v. 22 - **Isaï**. Le père de David, il avait sept fils plus âgés que David (1 Sam. 16.10-11).

**David**. Le roi. La gloire de la famille de Naomi dépassa de loin celle qui fut évoquée par la bénédiction des femmes de la ville: «fais-toi un nom dans Bethléhem!» (Ruth 4.11). Par David, elle eut un nom dans tout Israël, et par son descendant, Jésus, dans le monde entier.

La quasi-totalité de ces notes ont été sélectionnées et traduites par Barry Baggott d'un livre écrit par le frère Dale Manor, *People's Old Testament Notes - Joshua, Judges and Ruth*, publié en 2005 par Woods Publications, 159 Gibson Drive, Henderson, TN 38340, USA.





**Éditions Centre d'Enseignement Biblique  
4806 Trousdale Drive  
Nashville, TN 37220 USA**

**[www.editionsceb.com](http://www.editionsceb.com)**

**SC-12**